



Amour et Sexualité en perspective

ACTES DU COLLOQUE « DES ENGAGEMENTS D'HIER AUX PRATIQUES ACTUELLES :
POUR LIBÉRER L'AMOUR ET LA SEXUALITÉ... » - 17 NOVEMBRE 2011

ÉTUDE

CEFA_{asbl}

Auteure

Anne-Sophie Cuq

Coordination éditoriale

Lara Lalman

Frédou Braun

Contributions

André Buron

Anne Derenne

Jacques Fierens

Florence Hosteau

Armand Lequeux

Emmanuelle Mélan

Michel Mommaert

Anne Quintin

Paul Servais

Paul Thielen

Relecture

José Gérard

Nathalie Fouarge

Camille Druant

Amour et Sexualité

en perspective

ACTES DU COLLOQUE « DES ENGAGEMENTS D'HIER AUX PRATIQUES ACTUELLES :
POUR LIBÉRER L'AMOUR ET LA SEXUALITÉ... » - 17 NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

Introduction générale	7	
I. Perspectives historiques, évolutions actuelles et contextualisation	9	
1. Libération sexuelle et famille incertaine: un demi-siècle occidental en perspective	10	
2. Biologie en (r)évolution: nouvelles sexualités, nouvelles procréations?	14	
II. Voici des clés, ouvrons des portes... Regards croisés sur l'action du CEFA	23	
1. La genèse du CEFA	24	
2. Le paradoxe des clés	28	
3. Un CEFA politique	32	
Conclusion: l'action du CEFA sur la voie de l'Education permanente	36	
		III. Regard pluridisciplinaire sur l'évolution sexuelle, conjugale, familiale et sociétale
		39
		1. Le regard du gynécologue: entre médecine et sexualité
		40
		2. Le regard du juriste: la famille, la sexualité... et la loi?
		44
		3. Le regard de la conseillère conjugale: la souffrance de l'intime
		49
		4. Le regard du sexologue: les « sex toys » féminins et l'équité hommes-femmes
		52
		5. Le regard de la théologienne: libérer l'amour et la sexualité pour un déploiement d'humanité
		58
		Perspectives et conclusions de nos (r)évolutions
		64

Nous avons tenté d'insérer au maximum la féminisation des mots, car féminiser les mots et les textes, c'est s'interroger sur la pseudo-neutralité de certains mots, c'est rendre une visibilité aux femmes, devenues invisibles dans le langage commun. Celui-ci perpétue en effet la domination du masculin sur le féminin, mais peut aussi être un outil de déconstruction.

Paul SERVAIS
Professeur UCL

Paul THIELEN
Neurobiologiste

Jacques FIERENS
Juriste

Anne DERENNE
Conseillère conjugale

Armand LEQUEUX
Gynécologue

Michel MONMAERT
Sexologue

Florence HOSTEAU
Théologienne

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis 50 ans, famille et sexualité se sont redéfinies, leurs contours se sont élargis, étirés, remodelés et le CEFA a épousé le mouvement de ces (r)évolutions par son action et sa réflexion. Entre militance et accompagnement psychologique, entre pédagogie de la relation d'aide et éducation permanente, l'asbl a proposé, lors d'un colloque organisé le 17 novembre 2011, à l'occasion de son 50e anniversaire, une analyse de ce demi-siècle écoulé depuis la place qu'elle a occupée auprès des citoyen.ne.s. Son angle d'approche a été la diversité des regards qui ont traversé ses réflexions, dans une histoire particulière où elle a émergé d'une tension entre ses origines chrétiennes et sa démarche progressiste, résolument proche de la réalité de terrain. Il s'agissait d'ouvrir l'espace à une parole alternative.

C'est ainsi qu'elle a invité à sa table la sociologie, l'histoire, la biologie, la théologie, la sexologie, la médecine, le droit et le conseil conjugal. Toujours dans l'idée que l'action soutient la pensée, et que la pensée soutient l'action, une récurrence dans l'évolution du CEFA, ses prises de position, ses activités, ses publications.

En passant des enjeux d'hier aux pratiques d'aujourd'hui, certaines questions semblent encore présentes pour les hommes et les femmes, mais formulées différemment. Les éclairages apportés par les expert.e.s, le partage de leurs expériences et de leurs hypothèses, ont permis de débattre de ces reformulations dans notre quotidien.

Nous avons opté de positionner le CEFA comme auteur de cette étude, laquelle reprend les actes d'un colloque, pour nous permettre de poser notre regard et notre analyse sur les différents thèmes et questionnements abordés lors de cette journée. Nous avons repris les propos des intervenants et, en les mettant en forme, nous y avons ajouté certains commentaires propres à notre réflexion. Ceux-ci apparaissent en encadré. Les deux chapitres de conclusions sont également exclusivement nés de la plume du CEFA.



I. Perspectives historiques, évolutions actuelles et contextualisation

Parler des pratiques actuelles ne peut se faire sans une escale rétrospective. Ainsi, la première partie de ce colloque s'ouvre sur une approche historique qui nous convie à dérouler le fil des avancées sociétales en termes de famille, de conjugalité et de sexualité. Un flash-back sur les cinquante dernières années nous paraît essentiel car celles-ci furent traversées dans nos sociétés occidentales par des (r)évolutions, non seulement profondes mais aussi très rapides. Les pratiques actuelles sont enracinées dans cet héritage, que l'historien et le biologiste nous invitent à explorer, au regard de leurs disciplines respectives.



1. Libération sexuelle et famille incertaine : un demi-siècle occidental en perspective

Paul Servais¹ nous entraîne à la rencontre des évolutions économiques et sociales occidentales, et plus spécifiquement belges, des cinquante dernières années. Il nous invite à faire des liens entre les enjeux historiques qui traversent cet intense demi-siècle et l'accélération des évolutions conjugales, familiales et sexuelles. Dix éléments à retenir caractérisent la remarquable transformation à laquelle nous avons assisté et pris part.

Le contexte global d'après-guerre et les Trente Glorieuses

Entre 1950 et 1980, la société occidentale connaît un phénomène de croissance inédit, notamment dû au contexte de l'après-guerre et à la nécessité de reconstruire, non seulement les villes, mais aussi l'ensemble du vieux continent. Durant ces « Trente Glorieuses », la production de richesses est quadruplée et nos sociétés progressent autant que durant les cent cinquante années précédentes. Cette croissance permettra une augmentation considérable du niveau de vie, favorisant l'accélération des évolutions sociétales.

L'augmentation du niveau de vie

Les conditions d'existence s'améliorent, que ce soit en matière de logement, de santé, ou de budget familial. Une couche plus large de la population bénéficie de l'évolution de la croissance qui permet à l'Europe de rentrer dans une véritable société de consommation. Jusqu'à l'entre-deux-guerres, les individu.e.s étaient globalement dans des situations de survie. Cette évolution les amène à accéder au cours de leur propre existence à une abondance nouvelle, laquelle signe un changement sociétal majeur.

L'entrée des femmes sur le marché de l'emploi

Les Européen.ne.s se mettent au travail pour répondre aux appels de l'Industrie et des Services. Pour satisfaire à leurs besoins de développement en expansion, les entreprises font appel à la main d'œuvre immigrée et aux femmes. À partir des années 50, et surtout durant les années 60, celles-ci rentrent massivement sur le marché de l'emploi. Rapidement, la proportion de femmes qui travaillent devient considérable. Ainsi, ce bond de croissance extraordinaire est nourri par le travail de la société européenne et ouvre le marché de l'emploi aux deux sexes.

L'élévation du niveau de formation

Les postes de travail nécessitent une main d'œuvre de plus en plus qualifiée. L'exigence de formation devient si forte que le certificat de l'enseignement primaire et même le diplôme de l'enseignement secondaire deviennent rapidement insuffisants.

Il faut désormais entreprendre des études supérieures (universitaires ou non universitaires) afin d'accéder au monde du travail. L'université se développe. La banalisation des études supérieures permet à une plus large partie de la population d'approfondir sa compréhension du monde. Parallèlement aux institutions de formation, les moyens d'information et de communication sociale se multiplient et connaissent des progrès : au journal et à la radio s'ajoute bientôt la télévision.

Le développement d'un système de sécurité sociale

Cette croissance permet de mettre en place un système de sécurité sociale de plus en plus élaboré, résultant d'un consensus entre les partenaires sociaux. Celui-ci est soutenu par un principe de solidarité qui favorise une sécurité constante afin d'éviter les répercussions des crises telles que celle de 1929. Cette solidarité fonctionne au niveau des revenus des personnes. Elle permet de garantir une subsistance aux malades, aux chômeurs/ses, aux retraité.e.s, grâce à l'apport de revenus minimums ou de pensions de retraite par exemple. Un soutien est aussi apporté aux familles grâce aux allocations familiales. Ces progrès vont entraîner des effets immédiats sur le fonctionnement de la société.

L'urbanisation

Si la société s'urbanise depuis le début du xx^e siècle, c'est dans le contexte de l'après-guerre que les villes prennent de plus en plus d'ampleur. La transformation du tissu urbain entraîne une modification du tissu social : la foule devient plus anonyme.

L'affirmation des valeurs de l'individu.e

Le développement des possibilités d'emploi et de formation, ainsi que la garantie de la sécurité sociale, incitent les individu.e.s à accentuer leur autonomie et à affirmer leurs valeurs propres. Les femmes et les jeunes accèdent plus facilement au marché du travail et à une indépendance économique. On assiste alors à une montée de l'individualisme. Celui-ci se manifeste par une quête du bonheur personnel, qui s'exprime souvent au niveau matériel, sous la pression de la société de consommation.

Le renforcement d'une laïcisation de la société

L'influence de l'institution ecclésiale recule de manière sensible. L'Église perd de sa suprématie en matière de transmission de valeurs et de mœurs. Malgré une laïcisation de la société, la communauté chrétienne reste active et sait se mobiliser de manière importante, notamment dans les années 1950, pour défendre l'enseignement catholique.

1. Historien et professeur à l'Institut d'études de la famille et de la sexualité (UCL)



L'apparition des moyens de contraception chimiques

La pilule hormonale contraceptive apparaît aux États-Unis en 1958 et se commercialise en Belgique à partir de 1960. Pourtant, sa publicité reste interdite par la loi. Elle se diffuse néanmoins progressivement. Les prises de position de l'Église sur la question, plus particulièrement dans le cadre de l'Encyclique «*Humanae Vitae*», n'auront pour effet que de diminuer encore l'influence du magistère sur la vie intime des couples chrétiens. L'usage des moyens contraceptifs chimiques va avoir des répercussions importantes. D'une part, ils favorisent la séparation entre sexualité et procréation, dorénavant gérée principalement par la femme, alors qu'il était coutume autrefois pour l'homme de « faire attention ». Cette évolution contribuera entre autre à modifier les relations entre conjoint.e.s et la place de chacun.e dans la constellation familiale. D'autre part, la banalisation de la contraception participe à une chute de la natalité : les sociétés occidentales voient leur population diminuer naturellement, le taux de natalité descendant plus bas que le taux de mortalité (hors immigration). Ce vieillissement de la population n'est pas une fatalité mais résulte d'un choix de société dont les individu.e.s sont acteur/ric.e.s.

Les évolutions de la famille

La montée des divorces

La famille est confrontée à la fragilisation majeure du couple et devient « incertaine »². Elle se défait et se recompose parfois à de multiples reprises. La progression du nombre de divorces remet en cause la stabilité des familles qui constituaient autrefois la pierre angulaire de la société. Une telle évolution des normes familiales est notamment rendue possible par l'autonomie financière gagnée par les femmes. Plus indépendantes, elles ont maintenant la capacité de se débrouiller seules et donc de demander le divorce plus facilement. Ce sont d'ailleurs majoritairement elles qui le font. Cette banalisation des divorces, ou des séparations, a des effets sur la société, notamment sur le niveau de vie des ménages, plus précaire pour les familles séparées ou monoparentales.

L'avortement

L'avortement, ou IVG³, pose la problématique de la sexualité dans son rapport à la procréation. Il constitue un sous-produit de la contraception, de l'autonomisation de l'individu.e et de l'expression féministe – phénomène fondamental dans la seconde moitié du xx^e siècle – de plus en plus marquée. Influencées par leurs consœurs américaines, les féministes européennes, ayant défendu initialement une égalité des droits, revendiquent par la suite davantage une autonomie réelle des femmes et une réappropriation de leur corps. On se souvient du slogan : « Mon corps m'appartient ! ». Au-delà de cette question cruciale, ce sont les comportements intrafamiliaux et sexuels qui sont naturellement visés. Le féminisme travaille sur les rapports hommes-femmes au sein du couple, sur les violences faites aux femmes, et entraîne des prises de

conscience de plus en plus fortes sur les rapports des uns et des autres dans la constellation familiale, la relation conjugale et l'union sexuelle.

L'homosexualité et l'homoparentalité

La famille connaît des transformations radicales. À l'homosexualité présente – mais cachée – depuis les temps les plus anciens, s'ajoutent l'homo-conjugalité et l'homoparentalité. Les cadres fondamentaux de notre société sont donc questionnés. Si on assiste en Belgique à une série d'avancées, les débats restent néanmoins importants.

Et aujourd'hui, où en sommes-nous ?

La société actuelle vit une crise profonde, résultant du ralentissement de la croissance et de la progression importante du chômage. L'apparition du SIDA au début des années 80 a également marqué les pratiques sexuelles. La population n'est plus dans le même mouvement de libération qu'auparavant. Les évolutions économiques et sociales continuent comme par le passé à façonner la vie des familles et des couples qui ne cessent de se redessiner. La famille reste l'objet de préoccupation des pouvoirs politiques et religieux, car ses évolutions impliquent des conséquences pour l'ensemble de la société.

En effet, nous sommes dans une logique circulaire : si ce qui se joue au niveau économique et social n'est pas sans effet sur le groupe familial, il est aussi vrai que ce qui se met en scène au sein de la famille jouera un rôle essentiel sur l'avenir de nos sociétés.

2. Roussel L., *La famille incertaine*, Odile Jacob, Paris, 1989.
3. Interruption Volontaire de Grossesse



2. Biologie en (r)évolution : nouvelles sexualités, nouvelles procréations ?

Paul Thielen⁴ fut un compagnon de route du CEFA depuis ses origines. Il était là à sa naissance, au début des années 60, alors qu'il était encore un jeune étudiant, passionné par le rôle du cerveau dans la sexualité et la reproduction. Il était encore là dans les années 70, comme intervenant, aux côtés de Pierre de Locht et de son équipe multidisciplinaire. Et il est toujours là un demi-siècle plus tard : il répond présent à l'invitation de se glisser dans la peau d'un témoin pour ce 50e anniversaire.

Le défi que Paul Thielen se lance dès sa jeunesse est de suivre, jusqu'à son plus vieux âge, l'arrivée des nouvelles connaissances et techniques scientifiques et d'intervenir dans la réflexion sur leur insertion dans la société : comment les sciences et techniques accompagnent et modifient la vie tout au long de l'existence d'une personne ou d'un groupe ? Son approche de la biologie paraît particulièrement humaine. Il la présente sous deux dimensions. La biologie serait d'une part la discipline « scientifique » d'un savoir structuré sur les êtres vivants et d'autre part l'organisation de nos représentations mentales sur la vie, les groupes et nous-mêmes.

Paul Thielen fait ici le pari de rapporter cinquante années de relations entre biologistes et praticiens d'une association qui agit sur le terrain autour de la famille, de l'amour et de la sexualité. Il propose ainsi d'évoquer les questions posées au biologiste, décennie par décennie, en approfondissant particulièrement les années 60, 70 et 2000.

Les années 60 : correspondre à la Nature ?

Les questions qui se posent durant cette décennie concernent le rapport à la nature : qu'est-ce qui est naturel et comment y correspondre ? Cette préoccupation conduit notamment à un approfondissement des descriptions anatomiques ou de la physiologie des cycles menstruels. Le temps est aux méthodes naturelles inscrites dans cette volonté d'adéquation à la nature. Les pratiques en émergence sont jugées en fonction de leur concordance avec ce qui est traditionnellement considéré comme naturel. Le nouveau ou l'inconnu ont tendance à être perçus comme artificiels et donc proscrits. C'est ainsi qu'un accueil suspicieux est généralement accordé aux découvertes qui émaillent cette époque.

C'est le cas pour un film militant de 1957 intitulé *Le cas du Docteur Laurent*⁵. Celui-ci relate un accouchement sans douleur. Sa sortie suscite la méfiance, tant et si bien que quasiment aucun cinéma n'accepte de le mettre à l'affiche. En effet, il ose mettre en scène un accouchement, et qui plus est, se permet de promouvoir une méthode psychoprophylactique contre l'avis de nombreux médecins. Mais surtout, il questionne les évidences traditionnelles : est-il vraiment « naturel » qu'une femme souffre pour mettre un enfant au monde ? Si c'est le cas, chercher

à éviter la douleur de l'enfantement serait alors prohibé. Les prêtres ne manquent pas de faire remarquer que « permettre à nos femmes d'accoucher sans souffrir, c'est aller contre le premier prescrit de la Bible : tu enfanteras dans la douleur ». Heureusement, dès 1956, le Pape Pie XII assure que « Dieu n'a pas défendu aux mères d'utiliser les moyens qui rendent l'accouchement plus facile et moins douloureux ». Les consensus traditionnels sont donc capables d'évolution. Dans certains domaines du moins.

Les années 60 sont aussi l'occasion du développement d'une attention nouvelle au temps de la grossesse, qui reste jusque là encore assez inconnue. La découverte en 1959 de trois chromosomes 21 au lieu de deux, dans le noyau de certaines cellules, permet d'identifier l'origine de la trisomie 21. Aujourd'hui, le diagnostic prénatal de cette maladie, par analyse non invasive du sang de la mère, à des périodes de plus en plus précoces, suscite des conflits éthiques sensibles.

En ces temps-là aussi, autour de la naissance du CEFA, un événement judiciaire bouleverse toute la Belgique : le procès de Liège en 1962, lequel sensibilise le public aux enjeux de la grossesse. Une famille donne la mort à un nouveau-né atteint par la *phocomélie*, maladie caractérisée en particulier par des membres trop courts. Ce handicap est dû à la prise d'un médicament allemand par la mère durant la grossesse : la *Thalidomide* ou *Softenon*. Le procès se conclut par un acquittement, vivement applaudi par l'auditoire. Plusieurs Belges portent encore maintenant les séquelles de ce handicap de naissance. Ces deux événements participent entre autres à une avancée des représentations concernant le développement de l'embryon.

Ces années-là sont aussi celles de l'émergence de la génétique avec le prix Nobel de Watson, Crick et Wilkins en 1962, pour la découverte de la *double hélice* (1953). Et bien sûr, la mise en vente, aux USA en 1960, de la « pilule » contraceptive de Pincus qui rencontre chez les chrétiens des résistances bien plus vives que l'accouchement indolore. À cette époque, les méthodes utilisées sont celles d'Ogino-Knaus, de la température ou de l'observation de la glaire venant du col de l'utérus. Ces méthodes n'agissant pas directement sur le cycle de la femme permettent de déterminer les périodes de fertilité. Jusqu'aux années 70, il est aussi courant pour réguler les naissances d'avoir recours au « coït interrompu ». C'est d'ailleurs en chiffres absolus la méthode qui reste la plus efficace avant la popularisation de la pilule. À Bruxelles, cela s'appelle « descendre du tram en marche » ou plus simplement « faire attention ». Ces différentes pratiques sont acceptées dans le milieu chrétien, mais une action directe sur la fécondité, telle que le fait la pilule, reste quant à elle proscrite. Néanmoins,

4. Biologiste

5. Avec Jean Gabin et Nicole Courcel



une parade entre gynécologues et bons chrétiens se développe peu à peu pour faire « avaler » la pilule aux plus réfractaires. Lorsque la pilule ne peut être prescrite comme contraceptif pour des raisons religieuses, les gynécologues souhaitant aider les femmes dans la régulation des naissances peuvent la prescrire alors pour d'autres motifs, comme par exemple un moyen de régulariser le cycle menstruel.

C'est ainsi qu'aujourd'hui cette fausse croyance affirmant que la pilule permet de régulariser le cycle est encore bien ancrée dans les mentalités des jeunes et des moins jeunes, alors qu'elle simule un cycle artificiel avec des « fausses » règles.

C'est dans ce contexte qu'une commission réunie à Rome est chargée de réfléchir sur ces questions, en vue de la préparation d'une encyclique sur le mariage et la régulation des naissances. Experts scientifiques, représentants des mouvements sociaux chrétiens ainsi que théologiens invitent à considérer l'esprit plutôt que la lettre et s'accordent à ne pas voir dans un contraceptif davantage d'artificialité que dans l'usage d'un thermomètre. Mais le Vatican ne suit pas l'avis majoritaire de cette commission qu'il a lui-même convoquée et publie le 25 juillet 1968, l'encyclique « *Humanae Vitae* » dans laquelle la contraception hormonale, tout comme le préservatif, sont alors officiellement écartés de la vie intime des couples chrétiens.

Paul Thielen nous rapporte une anecdote illustrant la teneur de la relation de l'Église à la contraception : une femme ayant une grave maladie des reins doit absolument éviter une nouvelle grossesse pouvant lui être fatale. Son prêtre « accepte » l'utilisation du préservatif pour le couple. En effet, l'absence de relations sexuelles peut causer la séparation conjugale, puisque contre le « droit au corps » dont se prévaut l'époux. Néanmoins, le prêtre exige que le préservatif soit percé d'un petit trou d'épingle afin que Dieu, s'il veut absolument faire un bébé, en ait encore la possibilité... On met Dieu dans la position d'un informaticien, concepteur d'un programme contre lequel toute atteinte serait une attaque contre sa personne. Toucher à la vie serait attentatoire, seul Dieu peut le faire.

Heureusement, le comportement quotidien des baptisés est souvent très différent des règles officielles. Et si cette anecdote reflète la position de l'Église, elle n'est cependant pas révélatrice des considérations de l'ensemble de la communauté chrétienne. En effet, certains cardinaux et autres prêtres admettent la contraception et en saisissent l'utilité et la nécessité. Ainsi, à la même époque, Monique Rifflet, initiatrice laïque de *la Famille heureuse*, raconte comment elle est reçue par des professeurs du séminaire de Malines au sujet de confesseurs qui insistent sur l'interdit de la contraception. Les professeurs proposent de lui donner, si nécessaire, les coordonnées de prêtres compréhensifs.

Les thématiques bioéthiques entrent dans l'air du temps et alimentent les débats. Les professionnel.le.s de différentes disciplines se réunissent pour confronter leurs approches et tenter de donner du sens aux nouvelles pratiques qui se multiplient. Au sommet de cette pyramide se trouvent les décideurs : hommes/femmes politiques, évêques, gens d'influence, lequel.le.s se présentent souvent comme parlant au nom de la Nature, de l'État, voire de Dieu, et s'octroient ainsi une légitimité d'influence sur les choix des hommes et des femmes devant la reproduction. Les décisions, ou recommandations prises, sont mises en forme par des juristes et appliquées via des médecins, des biologistes, et même des petites mains des métiers de santé. Au départ, on a donc un Humain observé, analysé. À l'arrivée, il devient l'Humain « agi », obéissant ou contraint. Le rêve de certains intervenants est qu'il soit plutôt « agissant », tenant compte de l'avis de chaque type de personnalité impliquée.

Les années 70 : Technicité

Dans la décennie qui suit, la tendance est différente. L'objectif n'est plus de correspondre à la nature, mais bien de la surpasser à travers le développement de la technologie. Les questions s'orientent autour de l'avortement, de l'accompagnement à la procréation, mais aussi et toujours de la contraception.

Les interventions de Paul Thielen au sein du CEFA s'étaient à cette époque autour d'ouvrages⁶ et de courants de pensée qui frappent par leur qualité scientifique et leur militance autour de l'information. Notons les travaux du biologiste Desmond Morris⁷, alors biologiste au zoo de Londres, qui rappelle à l'Humain sa place de primate. Il compare les comportements des grands singes à ceux des êtres humains et montre la proximité des comportements « politiques », de fabrication d'outils ou de décisions concertées...

Odette Thibault⁸ quant à elle tente de relever dans ses livres et conférences les connaissances scientifiques qui ont négligé la place des femmes. Son époux, Charles Thibault, est le premier Français à réaliser, dès le début des années 60, des lapereaux-éprouvettes. Le couple fait partie de la commission éthique réunie à Rome par le Vatican et se trouve particulièrement troublé que celui-ci se positionne contre l'avis majoritaire de la commission. L'encyclique « *Humanae Vitae* », parue le 25 juillet 1968, ne retarde néanmoins pas la marche des choses, puisque tout juste dix ans après sa sortie, naît le 25 juillet 1978, Louise Brown, le premier « bébé éprouvette » conçu

6. Une série de livres cultes produite par un collectif de santé de Femmes de Boston : « *Our bodies, Ourselves* », « *Ourselves, Our Children* »
7. *Le singe nu*, 1971, vendu à 10 millions d'exemplaires
8. *Debout les femmes*, Chronique sociale, 1980



par Fécondation In Vitro (FIV). Ces questions de Procréation Médicalement Assistée (PMA) continuent à être approfondies au cours des années 80.

Les années 70, avec un grand nombre de nouvelles techniques, permettent d'approfondir les connaissances sur la sexualité et la reproduction, et de rendre ainsi plus efficace le souhait d'avoir ou non un enfant. Les moyens de communication et les divers médias ont accompagné avec justesse et persévérance l'évolution des connaissances et des pratiques.

Pour le CEFA, déjà à l'époque, Paul Thielen produit des informations concernant le développement embryonnaire : l'histoire d'un ovule devenant un nouvel adulte reproducteur. L'originalité de sa présentation montre que l'ovule d'origine maternelle et le spermatozoïde ne sont pas sur le même pied d'égalité. En effet, la mère amène beaucoup plus d'éléments héréditaires que le père.

En 50 ans, la connaissance du développement au cours de la grossesse fait un bond prodigieux, à tel point que l'on se trouve depuis peu devant la possibilité d'analyser certains éléments du potentiel génétique de l'embryon, à partir du sang de la mère, avant même la dixième semaine de grossesse. Les techniques se popularisent : un peu partout dans le monde, des investisseurs mettent en service des séquenceurs d'ADN permettant de réaliser des analyses génétiques à moins de 200 euros. Une société implantée à Braine-l'Alleud propose ainsi des tests de paternité, de parenté, d'infidélité, ou encore des tests permettant de détecter des maladies graves du bébé, dès le 3^e mois. La procédure se fait par correspondance et échappe donc aux législations qui interdisent ce genre d'investigation, en dehors du cadre médical ou judiciaire strict. Une femme peut ainsi maintenant vérifier rapidement si l'embryon dont elle est enceinte est de son mari, ou le cas échéant d'un amant. Le repérage du mongolisme, de la mucoviscidose, ou du sexe, peuvent ainsi se faire bien plus tôt, en évitant les fausses couches dues aux ponctions amniotiques (environ 2%), mais en soulevant des nouvelles questions éthiques. On attend une évaluation scientifique rigoureuse de ces nouvelles pratiques.

L'émergence d'un.e nouvel.e individu.e oppose aujourd'hui deux courants paradoxaux, et le regard du biologiste ici est de tenter de les réconcilier : d'un côté, les revendications anti-choix qui tentent de démontrer le fœtus comme une personne. En effet, la relation entre le fœtus et sa mère se tisse et se personnalise très tôt. Et, de l'autre côté, les luttes féministes pour le droit et pour le choix d'accueillir ou non cette possibilité, car cela se passe dans le corps des femmes et que la dernière parole leur revient. La consigne commune lancée par Paul Thielen est : « Si on doit interrompre, essayons de le faire le plus tôt possible ! ».

Les accouchements prématurés, avec des pronostics lourds, amènent aussi les parents et le corps médical à poser des choix quant à la survie à tout prix ou à l'accompagnement dans la non-souffrance.

Les années 2000 : les singularités

Dans les années 2000, nous ne sommes plus seulement dans l'optique de suivre ou d'optimiser la nature, mais nous avançons vers une logique de création.

Les nouveaux moyens de communication, l'apparition d'Internet sur le marché des relations affectives et son succès ont inévitablement modifié le paysage des relations humaines. L'informatique a cela de paradoxal qu'il peut tout autant couper ces dernières que les favoriser.

Nous vivons dans un nouveau rapport à l'âge. Depuis la naissance du CEFA, les êtres humains de nos régions ont gagné un an d'espérance de vie à peu près tous les 4 ans. C'est autour des cellules souches que s'exprime souvent l'espoir millénaire de l'élixir de jouvence. Il s'agirait même de rajeunir ce type de cellule pour en faire des gamètes. Les mécanismes de régénération des membres, connus chez le triton, la salamandre et le lézard, pourraient ainsi se mobiliser chez l'être humain.

Sommes-nous en chemin vers un « transhumanisme⁹ », ce mouvement qui prône l'usage des sciences et des techniques pour améliorer les caractéristiques physiques et mentales des êtres humains ? Il semble que progressivement les biotechnologies se mettent au service d'une mutation anthropologique, et cherchent à dépasser certains aspects de la condition humaine tels que la souffrance, la maladie, le vieillissement ou la mort. L'homme et la femme de demain seront-ils des « cyborgs », des humains qui auront reçu des greffes de parties mécaniques ? Vers quoi l'incorporation de pièces techniques évoluées dans le corps humain pourrait-elle nous mener ? De telles perspectives ne sont pas si futuristes. Il était récemment question de robots tueurs par exemple. Va-t-on désormais, devant son poste de commande, faire la guerre par clones techniques ? L'homme sera peut-être amené à développer des relations avec des formes techniques proches du vivant. Quelle sera cette nouvelle synergie ? Des facultés nouvelles promises à l'humanité pourraient déboucher, selon certains, sur un « posthumanisme », caractérisé par la création d'une nouvelle espèce dans le « genre humain ».

En l'espace de quelques décennies, la thématique de l'homosexualité s'affine elle-même et les homosexuels s'affirment autant qu'ils s'affichent... Un livre récent du professeur Balthasart, de l'Université de Liège, fait un relevé de l'essentiel de la littérature sur les bases biologiques de l'homosexualité. Dans ses cours au CEFA au début des années 70, Paul Thielen l'évoquait déjà à partir d'observations et d'expériences sur les rats. L'imprégnation hormonale autour de la naissance semble jouer un rôle essentiel sur leurs comportements futurs. L'homosexualité ne représente pas seulement un

9. Geneviève Ferone, Jean-Didier Vincent, *Bienvenue en Transhumanie*, Grasset, Paris, 2011



phénomène culturel transitoire, mais aurait clairement un caractère basique, lié à l'histoire de nos gènes et aux hormones durant le développement intra-utérin. Il existe une hypothèse selon laquelle un jeu hormonal ayant lieu à un certain moment du développement embryonnaire puisse fournir à la fois un terrain propice à l'homosexualité et influencer la longueur des doigts. Effectivement, Paul Thielen rapporte que chez la plupart des hommes, l'annulaire est plus grand que l'index, alors qu'il est chez les femmes en général plus court. Chez beaucoup d'homosexuels, on observe un rapport de longueur plus proche de celui de la femme. Il est intéressant de remarquer que les Romains affirmaient déjà que l'annulaire était le doigt de la virilité. Quelles que soient les hypothèses invoquées – même celles qui prêtent à sourire pourvu qu'elles ne soient pas prises au sérieux – l'homosexualité n'a pas fini de soulever le débat entre l'inné et l'acquis.

Et comme souvent, l'homosexualité féminine est inexistante dans ces débats, comme s'il ne s'agissait pas de sexualité. Et surtout, l'homosexualité masculine est considérée comme non virile, ramenée au féminin, preuve d'une hiérarchie patriarcale qui perdure, discriminatoire et violente pour tout ce qui n'est pas « viril ». Au-delà des discussions intellectuelles, n'oublions pas que les homosexuel.le.s se débattent encore actuellement pour trouver une place et une légitimité dans la société, au prix de la discrimination dans nos pays, quand ce n'est pas de la mort dans d'autres régions du monde...

On observe donc que la notion de sexe se relativise et doit maintenant s'apprécier par rapport au « gender » et à ses déclinaisons. Les cerveaux ont-ils un sexe ? Paul Thielen affirme, et ce par provocation : « les êtres humains, hommes et femmes, sont fondamentalement inégaux ». Les hommes sont bien meilleurs que les femmes. Pour aller à la chasse, pour faire la guerre... Et les femmes sont bien meilleures pour tout le reste. L'ennui, c'est que les deux caractères intéressants ne sont plus beaucoup utilisés. Ce qui ramène les hommes à leur infériorité fondamentale.

Les thèmes de Mars et de Vénus, amplifiés par la mise en scène théâtrale et romanesque, sont-ils révélateurs d'une nature ou d'une culture ? Il nous paraît essentiel de relever ici que les stéréotypes véhiculés ainsi grossièrement par John Gray¹⁰ sont très ancrés dans nos cultures. Et son succès tient à la rassurance des lecteurs, lectrices, spectateurs et spectatrices qui y reconnaissent une mise en lumière de leur vécu quotidien dans laquelle ils et elles peuvent se conforter au lieu d'y puiser des outils pour une analyse critique de ces stéréotypes, inconfortable certes, mais bien plus émancipatrice pour les hommes comme pour les femmes.

En guise de conclusion

En termes de techniques et de pratiques à partir du vivant, tout ce qui avait été prédit en 1975 s'est réalisé, hormis le clonage humain. Le débat s'alimente autour des questions de sexe et de genre, dans un courant posthumaniste où nombre de fantasmes humains semblent en voie de réalisation. On se retrouve dès lors aujourd'hui confronté à une réalité immédiate, à des questions éthiques, à des conséquences sociétales majeures. Si ce ne sont pas les biologistes qui doivent prescrire la morale, ils et elles sont néanmoins appelé.e.s à imaginer des appuis techniques qui s'intègrent avec éthique et harmonie à la condition humaine. En effet, quel serait l'avenir des hommes et des femmes sans caresses et sans proximité, le développement des bébés blottis au sein d'êtres mécaniques et non de chair, le futur des relations humaines uniquement virtuelles ?

10. *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus*, J'ai Lu, Psychologies, 2003 (1992)





*Le chanoine de Locht en excursion
avec l'équipe des Feuilles Familiales,
1957*

II. Voici des clés, ouvrons des portes... Regards croisés sur l'action du CEFA

Cette contextualisation historique permet de dessiner le paysage dans lequel viennent éclore les évolutions sociétales stimulant dans la société de nouvelles initiatives ambitieuses et courageuses. Le CEFA est de celles-ci... Il voit le jour sous l'impulsion d'un social en mutation qui appelle des espaces de parole et de transformation. Son parcours, en filigrane des avancées sociétales, est indissociable d'un chemin vers l'émancipation individuelle et collective.

Trois acteur/rices du CEFA, l'ayant rejoint à des époques différentes, croisent leurs regards subjectifs pour partager en toute intimité le chemin qu'il et elles ont parcouru en son sein. Avec le CEFA, il et elles ont réfléchi, agi et lutté pour accompagner, depuis 50 ans, les individu.e.s, les couples et les familles à travers les enjeux de la société.



1. La genèse du CEFA

André Buron¹¹ nous invite à explorer la naissance du CEFA et les enjeux qui entourent sa fondation. Ce retour à travers le temps permet d'appréhender les racines du CEFA, ainsi que les étapes qu'il a traversées et surmontées. L'asbl a en effet dû constamment se renouveler pour poursuivre sa vocation, ou plutôt les multiples vocations qui furent les siennes.

Les « Feuilles Familiales » : à l'origine du CEFA

Les initiatives des rédacteurs/rices d'une revue chrétienne, les « Feuilles Familiales », fondée en 1938, dessinent les prémices du CEFA. En effet, dans le cadre de son courrier des lecteurs, la revue reçoit de nombreuses sollicitations de plus en plus complexes de personnes en questionnement ou en difficultés, parfois désemparées et souvent en crise de couple. Face à ces demandes, la rédaction a le souci de répondre aux besoins qu'elle perçoit et crée en 1947 une équipe bénévole pluridisciplinaire chargée de répondre à ces femmes et à ces hommes. L'objectif est double : il s'agit d'une part d'apporter une aide à des personnes désorientées ; et d'autre part, de jouer un rôle éducatif, en proposant des repères pour traverser des situations difficiles (séparation, crises, etc.).

« IL Y A TOUJOURS
UN POTENTIEL CRÉATIF
DANS LA CRISE. »

[Lara Lalman, *La crise d'adolescence, entre crise familiale et crise de la société*. CEFA, 2010]

Les répondant.e.s sont initialement des bénévoles anonymes plus ou moins formé.e.s. En cela, ils/elles constituent des pair.e.s : ils/elles peuvent vivre au quotidien les mêmes réalités que les personnes à qui ils/elles répondent. Leur démarche de travail est « humble, d'égal.e à égal.e » par opposition au psychologue qui réalise directement un diagnostic. Toutefois, leur profil n'est pas non plus totalement aléatoire. En effet, ces bénévoles ont souvent une certaine connaissance des problèmes conjugaux, généralement acquise dans le travail de préparation au mariage et/ou dans la participation à des groupes de foyers, services tous deux institués au sein de l'Église. Cette appartenance donne donc une certaine coloration au soutien épistolaire que ces répondant.e.s peuvent offrir.

Devant l'afflux des demandes, le mode épistolaire ne suffit bientôt plus : le premier centre de consultation conjugale s'ouvre alors à Bruxelles en 1953 et les personnes y sont reçues anonymement. L'évolution des équipes bénévoles conduit à la naissance du conseil conjugal. En effet, la nécessité se fait sentir de passer d'un statut de bénévole à celui de professionnel.le. Comme la plupart des autres métiers à cette époque (infirmiers/ères, assistant.e.s sociaux/ales...), les conseillers/ères sont en quête d'une identité propre, et pour répondre à des critères de subsidiarité, la profession a besoin de s'institutionnaliser.

Le Centre National de Pastorale Familiale, ancêtre du CEFA

C'est dans ce terreau qu'une série d'initiatives voit le jour. Pierre de Lochet, chanoine, lui-même issu des « Feuilles Familiales », fonde dans le sillage du conseil conjugal naissant, le Centre National de Pastorale Familiale, en 1961. Son mandat premier vis-à-vis de l'Église est de s'occuper de la préparation des fiancé.e.s au mariage. Il lance également des équipes de foyers, ainsi que des groupes de réflexion et de spiritualité conjugale.

En 1966, les initiatives du CNPF donnent naissance à la Fédération des Centres de Consultation Conjugale, d'inspiration chrétienne. Ses responsables demandent au CNPF d'assurer la formation des nouveaux/elles conseiller.ère.s. D'autres fédérations se créent parallèlement dans les mêmes années, et face à la multiplication de tels centres relevant d'obédiences philosophiques ou religieuses différentes, se mettent en place les Centres Pluralistes Familiaux.

En 1969, le CNPF devient le Centre d'Éducation à la Famille et à l'Amour (CEFA) et se détache petit à petit de l'Église catholique.

11. Psychosociologue au CFIP (Centre pour la Formation et l'Intervention Psychosociologiques)



Le CEFA et l'institut de formation

Pour répondre à ce besoin de professionnalisation des conseillers/ères, le CEFA crée en 1971 un Institut de Formation de Conseil conjugal et de Sexologie clinique. Le dispositif est initialement organisé autour d'une réunion hebdomadaire sur une période de six mois. Il évolue au fil du temps pour s'étaler au final sur quatre années. Les deux premières comprennent des formations réparties sur plusieurs journées et les deux suivantes incluent des stages supervisés, au terme desquels les candidat.e.s défendent un travail devant un jury.

André Buron témoigne ici d'un changement dans la dynamique du CEFA: l'objectif pédagogique disparaît progressivement au profit d'une aide proche d'une dimension « thérapeutique ». En effet, les conseillers/ères sont formé.e.s à accueillir et accompagner des personnes en souffrance. Ils et elles analysent leurs difficultés en termes de conflit et de rupture de la communication entre partenaires. L'objectif se modifie donc car l'approche éducative se transforme et devient psychologisante. Le cadre de référence des conseillers.ère.s s'inspire d'ailleurs de la thérapie rogérienne, non directive. La frontière entre le conseil conjugal et l'aide psychologique reste néanmoins floue. C'est surtout la durée qui les distingue à cette époque: le conseil conjugal peut nécessiter quelques séances, alors que la thérapie s'avère généralement plus longue, la mode n'étant pas encore à la thérapie brève.

Les conseillers/ères formé.e.s par le CEFA tentent d'amener leurs patient.e.s à s'adapter et à sortir d'une situation douloureuse, et à se demander jusqu'où ils/elles sont coresponsables de ce qui leur arrive. Une telle démarche contribue inévitablement à une certaine individualisation des difficultés.

En ramenant le problème au niveau de l'individu.e, le contexte social et culturel est dans une certaine mesure occulté ou mis en arrière plan. Les questions politiques liées à l'évolution de « l'adite libération sexuelle » ont peut-être été à l'époque quelque peu évincées. L'enjeu est donc de trouver sa place entre la militance et la professionnalisation, entre le politique et l'intime...

Les pérégrinations ultérieures du CEFA

En 1973, face aux polémiques nationales concernant la dépénalisation de l'avortement, le CEFA adopte une position nuancée mais engagée. Les opinions de Pierre de Loch en matière d'éthique sexuelle font réagir l'épiscopat belge qui retire au CEFA, en 1974, son mandat pour la préparation au mariage. Suite à cela, les groupes provinciaux se dispersent et s'engagent sur le terrain, dans des combats spécifiques liés à leurs particularités régionales.

Le CEFA se centre alors particulièrement sur sa vocation de formation durant plus de deux décennies jusqu'à ce que l'institut ferme ses portes dans les années 2000. Le conseil conjugal est à cette époque repris par la Promotion sociale. Le CEFA décide de recentrer l'essentiel de ses moyens sur l'Education permanente, en inscrivant son action à partir de 2003, dans l'organisation de conférences-débats et la publication d'études et d'analyses.

En conclusion

Cet exposé nous donne à voir que les origines chrétiennes du CEFA n'ont pas été étrangères à la vocation qu'il développa autour du conseil et de l'accompagnement conjugal. Robert Neuburger¹² a fait remarquer récemment que le conseil conjugal a souvent été d'inspiration et d'orientation chrétienne. Même si en Belgique francophone, le conseil conjugal s'est vu partagé en deux écoles, l'une laïque, issue de la Famille Heureuse (l'EFRA), et l'autre créée par le CEFA.

Le CEFA s'est impliqué auprès des citoyen.ne.s, hommes et femmes, pour les aider à s'adapter dans une société en crise. André Buron est convaincu que la formation de professionnel.le.s à l'aide aux personnes et au conseil conjugal avait du sens dans un tel contexte. Néanmoins, cette démarche a accompagné une certaine psychologisation des problèmes contribuant à évincer l'approfondissement d'une lecture plus politique. André Buron pense avec le recul que plus d'énergie aurait pu être investie dans un questionnement sur la récurrence de ces problématiques individuelles.

Ceci aurait permis au CEFA d'inscrire son action, non seulement en aval, tel qu'il l'a fait, au niveau du soin et de l'accompagnement conjugal, mais aussi davantage en amont, au service de la prévention des difficultés conjugales. En effet, celles-ci ne trouvent pas leurs sources uniquement au niveau individuel, mais aussi dans les réalités politiques, économiques et sociales qu'il s'agit également de prendre en considération.

12. Psychiatre et psychanalyste spécialisé dans les problématiques de couple



2. Le paradoxe des clés

Anne Quintin¹³ témoigne de son parcours professionnel, entrecroisé avec celui du CEFA, qui très vite la met face au défi : « voici des clés, ouvrons des portes... ». À la difficulté de savoir quelles portes il s'agit d'ouvrir, s'ajoute la nécessité de trouver les bonnes clés. En effet, loin d'être de simples passe-partout, les clés du CEFA constituent un véritable paradoxe : elles s'ancrent à la fois dans la non-directivité et dans le militantisme. Or la conciliation de ces deux dimensions ne va pas de soi. Le pari du CEFA fut de cheminer à la croisée de ces deux dialectiques parfois contradictoires. Mais si ce paradoxe des clés pose des considérations certaines, c'est néanmoins en lui que se trouve la force vivante du CEFA et sa richesse.

La clé non directive

Anne Quintin, encore étudiante, rencontre en 1974 le chanoine Pierre de Loch, fondateur du CEFA, alors professeur à la faculté de Sciences Sociales et Sexologiques, encore située à Leuven. Les cours qu'il dispense sont bercés de non-directivité et d'écoute du sujet. La pratique est définitivement humaniste, dans le sillage de Rogers, dont l'Approche Centrée sur la Personne (ACP) met l'accent sur la qualité de la relation entre le thérapeute et le patient. Celle-ci est centrée sur l'écoute empathique, l'authenticité et le non-jugement. L'attention est davantage portée sur la personne que sur son problème. Dès les origines, cette démarche non directive est au cœur du CEFA et cette dimension est toujours révélatrice des valeurs qui sont les siennes aujourd'hui.

La clé militante

C'est aussi lors des débats initiés aux cours de Pierre de Loch qu'Anne Quintin découvre une autre facette du CEFA : ses positions idéologiques fermes et militantes. Le CEFA n'hésite pas à s'engager avec force sur des questions délicates et d'actualité telles que la contraception ou l'avortement. Cette force d'implication ne vacille pas, même lorsqu'elle peut avoir d'importantes répercussions sur l'avenir du CEFA lui-même, comme ce fut le cas dans le retrait du mandat de préparation au mariage par l'Église...

Anne Quintin, engagée au CEFA en 1976 comme chargée de formation, se trouve rapidement propulsée au cœur du militantisme « cefasien ». Elle participe dès son arrivée à une session de réflexion et d'échange que le CEFA a l'habitude d'organiser une fois par an pour réunir¹⁴ ses membres. D'emblée, elle s'y trouve plongée dans une effervescence d'engagements idéologiques et psychosociaux, et découvre un visage du CEFA bien plus hétérogène que la dimension universitaire qu'elle lui connaissait, centrée sur la consultation conjugale. Elle s'abreuve à la source réflexive jaillissante de ces militant.e.s ayant tant à dire dans cette période bouillonnante d'après-mai 68. Les débats lui donnent l'impression que tout est à revoir et à reconstruire, et que les normes sont à réinterroger.

« RIEN NE DISPENSE
FINALEMENT L'INDIVIDU
DU CHOIX DE
SES SOLIDARITÉS. »

[Gérard Fourez, *Inter Communications* n° 15 – fév 1980, p.7]

À cette époque, les membres du CEFA se mobilisent activement pour que les professeur.e.s divorcé.e.s et remarié.e.s puissent garder leur emploi dans l'enseignement catholique. Avec d'autres groupements, ils/elles finissent par avoir gain de cause.

Même si ces combats peuvent paraître désuets aujourd'hui, sont-ils jamais gagnés définitivement ? Trente-cinq ans plus tard, ce discours normalisant contre lequel le CEFA protestait réapparaît.

Récemment en 2011, Monseigneur Léonard a en effet déclaré qu'il « déconseille aux personnes divorcées d'enseigner la religion ou d'exercer une fonction de direction dans l'enseignement catholique » en affirmant que celles-ci « peuvent et doivent participer à la vie de l'Église sous ses divers aspects, sans jamais en être excommuniées, mais qu'elles éviteront néanmoins de solliciter des tâches qui les mettraient en position délicate de porte-à-faux ».

13. Psychothérapeute, psychologue clinicienne, et anciennement directrice du CEFA

14. A Duinse Polders – Blankenberge



Le paradoxe des clés

La non-directivité et le militantisme du CEFA constituent un paradoxe. Cette association, qui s'est toujours voulue actrice de transformation, se retrouve à de multiples reprises engagée dans de grands changements de société.

Animée par sa force militante, le CEFA n'hésite pas à se prononcer et se positionner avec force, ce qui ne manque pas de mettre parfois en porte-à-faux son idéal de non-directivité. Et pourtant, c'est lui qui constitue la clé du paradoxe. En effet, c'est dans une démarche d'accueil inconditionnel et de non-jugement que le CEFA redonne dans ses combats aux hommes et aux femmes la parole singulière qui leur revient. Si son militantisme ne peut se prémunir d'une certaine directivité, il la met néanmoins au service d'une philosophie ouverte et non-directive, redonnant leur juste place aux citoyen.ne.s. Ceci a permis à son militantisme de ne pas basculer dans des croyances prosélytiques ou autophages, l'éloignant de la réalité humaine et sociale.

Ce paradoxe n'est pas le seul à imprégner l'histoire du CEFA. L'introduction d'une dimension scientifique pousse l'asbl vers des butoirs et pose la difficulté de s'accommoder de la non-directivité et du militantisme. Effectivement, le but premier de cette scientificité est d'évaluer et non de faire confiance, comme c'est le cas dans la démarche rogérienne. Le militantisme, marqué autrefois par une certaine effusion affective, se trouve aussi bousculé et remodelé par l'arrivée massive de la scientificité.

Un dernier paradoxe « cefasien » est celui du partenariat. Le CEFA travaille en effet la plupart du temps en collaboration, que ce soit dans des secteurs très différents ou avec des organismes sur des longueurs d'ondes parfois opposées aux siennes. Malgré les difficultés, il parvient le plus souvent à concilier les points de vue, ce qui est certainement possible grâce à son atout de non-directivité.

Ces différents paradoxes, de par leurs contrastes, constituent le dynamisme du CEFA, lequel inscrit avec force son action dans des idéaux exigeants, sans se laisser enfermer dans des catégories binaires ou simplificatrices.

Les combats du CEFA

Anne Quintin nous livre son action au sein de l'institut de formation du CEFA, dans lequel elle s'est particulièrement investie. Au service des membres du CEFA, cet institut est initialement destiné à organiser des sessions de sensibilisation, de formation et

des séminaires, en fonction des demandes des équipes nationales et régionales. Le plus significatif de ces projets de formation concerne sans aucun doute la consultation conjugale, créée dans les années 70.

Mais le CEFA, bien sûr, ce n'est pas seulement la formation. C'est un acteur militant qui porte en écho les sujets de société encore sensibles: contraception, avortement, PMA¹⁵... Pour cela, il brave les tabous. En effet, à cette époque, la contraception hormonale, et même la mécanique, est prohibée, au niveau religieux, mais aussi au niveau de la loi, puisque cette dernière interdit qu'on en fasse la publicité.

Le CEFA se positionne pour défendre la liberté de choix de vie en couple. Pionnier, il aborde et travaille des thèmes encore socialement délicats: la sexualité des handicapés; les mariages blancs, gris et forcés; l'homosexualité; les sectes; le harcèlement... La question de la mort est aussi traitée, sous la dimension de la perte d'un être cher, pas sous l'angle de la peine de mort ou de l'euthanasie encore peu abordées en ce temps-là.

Le CEFA et l'Église

Tout au long de ces années, le CEFA, sous la houlette du chanoine, n'hésite pas à contester la hiérarchie de l'Église et certaines de ses positions, lorsque cela lui semble juste. Pierre de Locht s'élève contre certaines considérations du Vatican concernant la vie affective et sexuelle des chrétiens et se bat sur différents fronts en même temps. Il revendique le fait de pouvoir « être chrétien et pour la dépénalisation de l'avortement » et se dit en faveur du sacerdoce des femmes et du mariage des prêtres. Il cherche à montrer que ses positions morales, notamment sur l'IVG, ne contredisent en rien le message de l'évangile, en exigeant à de multiples reprises un débat de fond sur la question. En vain.

Il finit néanmoins par recevoir des signes de reconnaissance. Un évêque lui demande pardon pour la souffrance que l'Église lui a infligée et la Libre Belgique lui consacre sa première page.

Ce fut sur le terrain un moment très fort: le combat de Pierre de Locht pour faire évoluer l'Église vers un message plus prophétique est enfin reconnu, ainsi que l'engagement du CEFA lié à la religion.

15. Procréation médicalement assistée



« JE NE PUIS ACCEPTER
QUE L'ON DÉPOSSÈDE
UNE PERSONNE,
QUELLE QU'ELLE SOIT,
DE LA RESPONSABILITÉ
DE SES ACTES. »

[Pierre de Loch, CEFA, 1982]

Au fil du temps, le rapport entre le CEFA et l'Église se distend, parallèlement à un éloignement progressif de Pierre de Loch vis-à-vis de l'association. La nécessité s'impose bientôt pour le CEFA de réévaluer son fonctionnement et d'obtenir de nouveaux subsides.

Pour conclure

D'hier à aujourd'hui, les interventions du CEFA se sont inscrites dans la volonté de garantir à la personne un respect fondamental dans ce qu'elle est. Il est essentiel que l'individu.e reste au centre même de son expérience personnelle avec ses forces et ses faiblesses... Rien n'est accepté au CEFA sans que cela ne fasse l'objet d'une réflexion approfondie sur le sens. D'inévitables affrontements ont lieu, mais des tours de forces sont réalisés pour poursuivre un engagement jaillissant.

Cette démocratie vivante vécue au sein du CEFA nous porte à garder foi en l'être humain et en ses potentialités de progresser vers un monde (ré)concilié.



3. Un CEFA politique

Emmanuelle Mélan¹⁶ présente le CEFA qu'elle a connu, celui du nouveau millénaire. Après une décennie de cheminement à ses côtés, elle s'interroge : au regard des actions entreprises par le CEFA ces dix dernières années, celui-ci pourrait-il être qualifié de politique?

Le cadre du CEFA s'est élargi, sa démarche de travail appréhendant aujourd'hui l'individu.e dans son ensemble. Depuis le début des années 2000, l'action du CEFA est inévitablement liée à la problématique des violences faites aux femmes et joue un rôle important dans la visibilité nouvelle de cette problématique. L'implication du CEFA dans ce champ n'est d'ailleurs pas étrangère à la précieuse reconnaissance légale dont il fait aujourd'hui l'objet. Emmanuelle Mélan nous retrace les enjeux et défis les plus récents qui ont conduit le CEFA à prendre la route sur laquelle il avance actuellement.

Un cadre politique nouveau dans la lutte contre les violences faites aux femmes

En 2001, le gouvernement fédéral, la communauté française et la région wallonne décident d'inscrire la lutte contre les violences faites aux femmes dans un plan d'action national. Dans cette lignée, plusieurs plans de lutte se succèdent, jusqu'au dernier en date, celui de 2010-2014. Pour plus d'objectivité, la notion de « violences faites aux femmes » est remplacée par celle de « violences entre partenaires ». Les pouvoirs publics semblent déterminés à faire passer les violences conjugales de l'ombre à la lumière, du foyer à la place publique, du privé au politique...

Déjà engagé sur ce terrain depuis longtemps, le CEFA rencontre en ce début de millénaire un écho à ses préoccupations dans un cadre politique qui se met en place. À son niveau, le CEFA participe activement au développement de cette politique de lutte contre les violences entre partenaires. Dans les communes bruxelloises, il organise des actions très concrètes dans la lutte contre les mariages blancs. En Région wallonne, il s'implique également dans des actions d'information et de sensibilisation.

Lutte pour une reconnaissance politique

En 2003, le besoin de construire du lien avec d'autres acteur/ric.e.s se fait sentir. Le CEFA, hébergé temporairement dans les locaux de l'actuel « Cap Sciences humaines » à Louvain-la-Neuve, s'associe avec cet acteur pour créer le Réseau pour l'Élimination des Violences Entre Partenaires (REV). Ensemble, ces deux associations pionnières vont inviter d'autres acteur/ric.e.s à se réunir et se concerter. Il s'agit d'une part de réfléchir aux moyens existants dans l'intervention en violences conjugales, et d'autre part de dessiner ceux encore à créer, pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins des victimes.

Ce début de ^{xxi} siècle semble se vouloir politique et voit la mise en place d'un autre mouvement institutionnel : une refonte du décret d'Éducation permanente. Dès lors, il va s'agir pour le CEFA, en recherche de subsides, d'obtenir cette reconnaissance afin de garantir la poursuite de ses missions. Pour entrer dans ce champ politique de l'éducation permanente, il lui faut prouver son utilité. Il doit attester de son action légitime et inscrite dans les priorités gouvernementales telles que définies à cette époque.

Cet objectif va pousser le CEFA à réfléchir à son action de manière stratégique, en devenant de plus en plus politique. Le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes s'organise ; des plans nationaux, régionaux, locaux et communautaires voient le jour, dans lesquels l'association cherche sa place. Elle s'applique à valoriser sa longue expérience dans ce domaine. Dans cette perspective, elle travaille à renouveler son cadre d'intervention. Celui-ci évolue peu à peu pour s'inscrire autour de la réflexion, à travers l'organisation de conférences-débats et la publication d'analyses et d'études, tel un reflet des préoccupations citoyennes. Ses trois thématiques de prédilection deviennent alors : l'égalité hommes-femmes, la violence envers les femmes et les relations de couple.

Le CEFA, reconnu service d'Éducation permanente

Le CEFA continue à se positionner de manière forte dans la politique d'égalité hommes-femmes. En 2007, il participe à la réflexion autour de la définition belge de la violence conjugale. Il produit avec le REV un document de recommandations à l'adresse des pouvoirs publics. Fort de cet engagement actif, le CEFA a enfin sa détermination récompensée : il obtient la qualification de service d'éducation permanente.

Une fois passé ce temps de la reconnaissance politique, se posent de nouvelles questions : comment communiquer à présent aux citoyen.ne.s et aux professionnel.le.s une lecture sociopolitique de l'égalité hommes-femmes et de la problématique des violences entre partenaires ? L'équipe du CEFA réfléchit à la manière d'intervenir comme acteur de changement et de s'impliquer aux côtés des femmes pour les accompagner dans leur chemin d'émancipation.

Le militantisme des membres du CEFA se transforme : celui d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier. Il est maintenant indispensable d'approfondir le travail de réflexion afin de définir la position adéquate à adopter. En effet, s'il s'agit de lutter contre un modèle qui écrase les femmes, il ne faut pas pour autant se battre contre les personnes elles-mêmes. Cet horizon ne peut s'encombrer de représentations totalitaires dans lesquelles les individualités et les différents particularismes seraient gommés. Les

16. Chargée de projet au CEFA de 2000 à 2008 et présidente de l'asbl depuis 2010



projections sont dangereuses car elles enferment et contraignent les femmes et les hommes, ce contre quoi le CEFA s'est battu pendant 50 ans. Les stéréotypes figés ont pour effet d'alourdir le fonctionnement du système, empêchant les individu.e.s de s'épanouir librement. C'est par l'échange de savoirs et de pratiques, ainsi que par la remise en question, que l'intervention, fut-elle libératoire, peut être réellement appropriée. Cette mise en dialogue doit avoir lieu d'une part, entre les organismes, et d'autre part, avec les citoyen.ne.s eux/elles-mêmes.

De nos jours, face à l'éclatement du paysage institutionnel et au développement d'une pensée qui risque l'hermétisme, ce besoin de cohérence et de partage est particulièrement important. Emmanuelle Mélan nous incite à nous unir pour nous entendre, ce à quoi les hommes et les femmes d'aujourd'hui aspirent. Elle nous exhorte à ne pas céder à un hermétisme qui empêcherait les acteur/ric.e.s de changement de s'ouvrir à d'autres modes de pensée, et qui freinerait la concertation vers une base de travail commune indispensable.

Tel qu'il est aujourd'hui en 2011

Le CEFA, bien ancré maintenant dans le paysage de Louvain-la-Neuve, vole à nouveau de ses propres ailes avec une nouvelle équipe, d'autres bureaux, des activités diversifiées et offre de nombreux espaces d'échanges et de débats avec les hommes et les femmes. Il fait circuler la parole : il la donne non seulement aux citoyen.ne.s mais la recueille également pour leur faire écho. Il n'a de cesse de conscientiser aux questions d'émancipation individuelle. Il promeut la liberté de choix des individu.e.s dans leur chemin d'épanouissement et la multiplicité des voies pour y parvenir.

Un CEFA politique ces dix dernières années ? Cet exposé nous permet de répondre par l'affirmative. En effet, si l'on parle d'une politique au sens de la « *politea* », le CEFA s'inscrit aujourd'hui dans un cadre, celui de l'éducation permanente, qui lui permet d'être reconnu par un décret. Si l'on parle d'une politique au sens du « *politicos* », il est indéniable que le CEFA ancre son action au cœur du discours des citoyen.ne.s, auquel.le.s il donne les clés d'une émancipation qui est sans cesse à construire. Que ce soit durant ces dix dernières années, ou les quarante qui les ont précédées, le CEFA a poursuivi au fil du temps cette mission de libération de l'individu.e à laquelle il continue de travailler...



Mute, performance du collectif Grazienko, sept. 2007, extrait de l'exposition du CEFA : « Engagements », Théâtre Varia, nov. 2011

Conclusion : **l'action du CEFA sur la voie de l'Éducation permanente**

Ces regards croisés sur l'action du CEFA nous mettent face à une contradiction des approches. La dialectique entre l'intervention à portée individuelle versus collective est au cœur de l'évolution et des choix de l'association. Cette tension entre professionnalisation de la relation d'aide et militantisme a d'ailleurs traversé tout le secteur dit non marchand, né d'initiatives citoyennes et militantes dans l'idéal d'émancipation populaire qui a traversé les années 60-70.

Selon André Buron, la dimension socio-économique n'aurait pas été suffisamment prise en compte dans la démarche initiale du CEFA durant laquelle il se centre sur une ligne de travail inscrite autour d'un objectif d'individualisation et d'autonomisation de la personne. Pierre de Locht contribue à donner cette direction car il est pour lui essentiel que la personne soit reconnue et entendue dans son identité propre. Néanmoins, l'autonomisation individuelle nécessite une prise de conscience collective des conditions socio-économiques et politiques en vue d'agir sur ces déterminants, ce que le chanoine Pierre de Locht avait bien compris, en amenant l'équipe du CEFA dans une analyse de la situation de terrain et en prenant position sur des sujets délicats.

Mais à mesure que la priorité s'est portée sur la formation à la relation d'aide, l'action collective s'est retrouvée à l'étroit, même si une lecture socio-économique est restée présente dans la réflexion de l'équipe de formation.

Le passage d'un gouvernement chrétien à un nouveau pouvoir politique participe à poser au CEFA l'impératif de s'assurer l'obtention de subsides et ainsi de perdurer dans ses missions. Confronté à un pouvoir politique avec des exigences nouvelles, le CEFA doit par la force des choses revoir ses conceptions et ses interventions. C'est la confrontation au politique qui l'amène à revenir à la dynamique collective et à l'analyse politique. Il se renouvelle à la croisée de deux approches : d'un côté, une approche centrée sur l'individu, qui puise dans l'idéal de non directivité et d'écoute dont le CEFA se réclame ; et de l'autre côté, une approche centrée sur le collectif ancrée dans le militantisme. Cette contradiction des approches peut être mise en parallèle avec les propos de Anne Quintin sur « le paradoxe des clés », lequel inscrit le CEFA dans une tension dialectique, à la fois militante et non directive.

Aujourd'hui, le défi du CEFA n'est pas de choisir entre ces approches mais de les intégrer l'une à l'autre. Si le CEFA s'attache au particularisme des individu.e.s, il s'applique dans tous les cas à resituer chaque problématique dans son contexte. Ainsi, dans le cas des violences conjugales par exemple, ce qui se joue n'est pas à analyser strictement dans le cadre d'une dynamique conjugale, mais aussi dans

un environnement socio-économique, éducatif ou culturel, qui englobe le couple et la personne.

Une telle position permet de prendre de la hauteur. En effet, il n'est plus question de victimiser ou de culpabiliser individuellement, mais de replacer chaque acteur/riche dans son contexte et de le/la responsabiliser. Il s'agit de sortir d'une dualité fort/faible, bourreau/victime et d'agir globalement pour changer les modes d'interactions. Ceci passe par une déconstruction sociale des stéréotypes et des représentations aliénantes. Dans cette perspective, le CEFA ancre son travail dans le respect des particularités de l'individu.e sans méconnaître, ou gommer, sa culture et son passé. Cela fait partie du militantisme du CEFA de revendiquer et de faire acte de mémoire en rappelant comment notre société s'est construite, d'où nous venons et comment nous sommes arrivé.e.s là où nous sommes aujourd'hui.

Emmanuelle Mélan ne manque pas de nous rappeler que si le CEFA est un acteur politique, c'est qu'il s'adapte courageusement aux évolutions de la société. Fort des multiples mouvances qui le traversent, le CEFA trouve son élan dans la contradiction de ses approches. Le travail avec les couples et les familles dans une société en mutation ne peut se satisfaire de raisonnements binaires. Les approches doivent s'ouvrir à l'ambivalence, à la remise en cause ou encore au paradoxe. Le CEFA expérimente tout cela depuis le début de son parcours cinquantenaire et c'est riche de ce vécu qu'il accompagne aujourd'hui encore avec enthousiasme et ténacité les femmes et les hommes de notre société.

**« LE FÉMINISME EST
AVANT TOUT BON SENS,
ET SENS CRITIQUE. »**

[Suzanne Blaise, *Réflexion sur le féminisme ou pour un féminisme critique*, 1975]

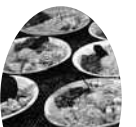




III. Regard pluridisciplinaire sur l'évolution sexuelle, conjugale, familiale et sociétale

Forte d'un regard rétrospectif sur le parcours du CEFA et les avancées sociétales qui en sont indissociables, cette troisième partie du colloque invite à nous pencher sur les pratiques actuelles. Le choix d'un angle pluridisciplinaire, avec cinq professions ayant été en lien avec le travail du CEFA, permet de faire dialoguer les approches et de saisir, au croisement des perspectives multiples, la matière de ce qui se joue aujourd'hui. Chaque professionnel.le livre un point de vue original, riche d'une pratique qui le/la confronte aux dites évolutions familiales et sexuelles.

Que disent ces évolutions sur notre société et sur le chemin qu'empruntent les couples et les familles contemporaines? Quels enjeux et quel avenir dessinent-elles à plus ou moins long terme?



1. Le regard du gynécologue : entre médecine et sexualité

Armand Lequeux¹⁷ propose de mettre en opposition caricaturale le paradoxe suivant : la médicalisation de la sexualité serait considérée comme regrettable alors que la sexualisation de la médecine apparaîtrait paradisiaque...

Médicaliser la sexualité

Les années 70, les plus glorieuses des années glorieuses, voient éclore le rêve de « la santé pour tous en l'an 2000 ». L'ambition n'est pas seulement d'universaliser ce droit, mais de prodiguer la santé elle-même à toute la population. Cette quête est révélatrice de la dynamique de l'époque, idéaliste voire désuète pour nos esprits pragmatiques. L'apparition en 1975 de la notion de « santé sexuelle » accompagne le développement d'une attention nouvelle à l'épanouissement de la fonction sexuelle. La médecine jette progressivement son dévolu sur ce terrain à conquérir.

La Société Internationale de Médecine Sexuelle est créée en 1982. Son objectif consiste à résoudre les problèmes de troubles érectiles. Les acteurs financiers qui la soutiennent sont les firmes pharmaceutiques qui, une dizaine d'années plus tard, mettront au point le dénommé Viagra...

Dans les années 90, si les enquêtes sexuelles fleurissent déjà dans les revues sociologiques ou psychologiques, elles n'ont pas encore trouvé terreau dans les publications médicales. Ce n'est qu'en 1999, pour la première fois, qu'une prestigieuse revue médicale divulgue les résultats d'une enquête sur la sexualité des Américain.e.s. Celle-ci, commencée dans les années 90, a permis d'interroger plus de 40 000 personnes. Verdict ? 43 % de la population féminine et 35 % de la population masculine des États-Unis souffrirait de dysfonction sexuelle.

N'essaie-t-on pas à travers ces études de nous vendre la maladie avant le médicament ? Il n'est en effet pas innocent que de telles recherches soient financées par des firmes pharmaceutiques. On peut se demander alors si leur stratégie ne serait pas de mettre en évidence le « mal » pour justifier la commercialisation de son indispensable antidote.

Un stratagème similaire semble aussi pouvoir être mis en évidence « en faveur » des femmes ménopausées. Leurs « tourments » sont médiatisés. La communauté médicale se mobilise pour soigner le malaise qu'on leur prête, en écoutant le soi-disant remède à leur souffrance, contre monnaies sonnantes et rébuchantes. Le plus grand profit revient-il aux femmes ou à l'industrie pharmaceutique ?

La médicalisation de la sexualité poursuit son chemin. La révolution Viagra s'annonce dans les années 2000 avec la commercialisation de ce nouveau produit offrant l'érection sur commande. Les campagnes publicitaires, particulièrement depuis 2009, ne se lassent plus d'enjoindre les hommes à « ne pas laisser les troubles de l'érection briser leur couple ». Cette invective est tirée d'une étude révélant qu'un tiers des hommes après quarante ans souffrirait de troubles érectiles. La recherche à l'appui ne manque pas de sérieux, mais n'en ont été extraits que des résultats soigneusement sélectionnés par la firme pharmaceutique la finançant... On peut s'interroger sur la pertinence de l'information transmise. Les hommes après quarante ans seraient-ils destinés à développer un certain nombre de troubles ?

Est-ce qu'un relatif déclin de la fonction sexuelle chez l'homme serait un phénomène relativement naturel avec l'avancée en âge ? Les troubles érectiles constitueraient-ils la nouvelle menace de l'homme moderne ? L'association faite dans ce message publicitaire entre conjugalité et performance sexuelle porte à la réflexion. Cette campagne véhicule l'idée que les troubles érectiles seraient susceptibles de briser un couple. Celui-ci se fonderait-il si largement sur le sexe pour qu'il soit à ce point menacé par une problématique érectile ? Ce message convoque les représentations des couples, les hommes comme les femmes, du côté de l'impératif hédoniste et performatif qui imprègne notre société.

Cette standardisation sexuelle que l'on observe ne s'adresse pas seulement aux hommes. Si celui-ci se doit d'être sexuellement opérationnel à toute épreuve, la femme doit de son côté témoigner d'un désir sexuel constant.

En 2010, une grande firme pharmaceutique allemande met au point un médicament dérivé du prozac destiné à améliorer la libido féminine. Mais le projet de commercialisation du produit est stoppé du fait des effets secondaires qu'il présente. En effet, si trois femmes sur cent connaissent une amélioration de leur libido sous traitement, une sur mille se suicide...

Hasard ou coïncidence, les années précédant la mise au point de ce produit ont vu la recrudescence de la médiatisation du « désir sexuel hypo actif ». Ce « nouveau trouble » a maintenant demeure au sein du DSM (Manuel Statistique et Diagnostique des Troubles Mentaux).

17. Médecin, gynécologue, sexologue et professeur à l'UCL



Les lobbies pharmaceutiques semblent surfer sur cette vague supposée de libidos féminines défaillantes, pour promouvoir leurs remèdes, visant à stimuler les appétits sexuels soi-disant chancelants.

Ces considérations amènent à se demander : un désir sexuel doit-il être actif pour être normal ? À quelle norme recourir pour en juger ?

S'il ne s'avère pas suffisamment actif, selon un standard qui nous échappe, deviendrait-il alors anormal et donc potentiellement corrigible par une médecine toute puissante ? Ceci conduit à s'interroger sur l'un des effets possibles de cette médicalisation de la sexualité : mène-t-elle à sa normalisation ?

Sexualiser la médecine

Parallèlement à cette médicalisation de la sexualité, il semble qu'un mouvement de sexualisation de la médecine se développe. Il est à présent courant que la plupart des congrès de médecine organisent des conférences satellites abordant la thématique sexuelle en lien avec la spécialité abordée quelle qu'elle soit. Ainsi, un neurologue est par exemple sensibilisé à l'impact d'un accident vasculaire cérébral sur la sexualité de ses patients. Il est alors en mesure de considérer une prise en compte de la dimension sexuelle dans le cadre de sa consultation neurologique. Néanmoins, il semble que cette sexualisation de la médecine ne se fasse pas à vitesse égale pour les deux sexes, générant une certaine inégalité homme/femme.

En voici une illustration : lorsqu'un homme confie à son diabétologue des troubles de l'érection, ce dernier écoute attentivement la plainte sexuelle de son patient. En effet, il a été mis au fait des possibles complications diabétiques telles que l'hypertension, l'artériopathie ou la neuropathie, qui peuvent se répercuter sur sa sexualité. Disposant d'outils pour aider cet homme, il le traite en lui prescrivant, par exemple du Viagra, ou l'envoie chez un spécialiste. Si c'est une femme maintenant qui se présente avec la même plainte sexuelle, en souffrant elle aussi d'une artériopathie diabétique, son diabétologue, n'ayant pas de solutions à lui proposer, a tendance à psychologiser ou à socialiser sa problématique de façon abusive. Son discours est compassionnel alors qu'il existe aussi une aide du côté féminin. Il est possible d'entendre, de comprendre et de soigner, même si l'on ne guérit pas.

Une telle sexualisation de la médecine peut donc être considérée comme bénéfique, à la condition que la sexualité des patient.e.s soit prise en compte dans leur dimension globale, même s'il n'existe pas de traitement curatif en vue. Soigner ne veut pas

nécessairement dire guérir. Mais c'est par contre accompagner la personne pour qu'elle puisse mieux vivre avec son trouble. Lorsque la « guérison » n'est pas possible, le médecin peut aider ses patient.e.s à développer des processus d'acceptation ou des stratégies d'adaptation. Il peut aussi intervenir avec le couple, afin de traduire la problématique sexuelle des patient.e.s à leurs partenaires, dans le but d'améliorer la compréhension conjugale.

Pour conclure

Nous étions partis du paradoxe suivant : la médicalisation de la sexualité serait présentée comme regrettable alors que la sexualisation de la médecine apparaîtrait paradisiaque. Ce bref état des lieux nous invite à penser que les choses ne sont pas aussi binaires...

Si la médicalisation de la sexualité présente une tendance à calibrer la sexualité et à la réduire à un simple comportement, elle peut aussi comporter des effets profitables aux patient.e.s. La prescription de Viagra peut par exemple être pour bon nombre d'hommes ou de couples, un moyen de retrouver une qualité d'intimité sexuelle perdue. Néanmoins, cette médicalisation présente le risque d'un étiquetage de la sexualité en termes binaires de normalité/pathologie. C'est pourtant une sphère relationnelle et existentielle qui ne saurait se laisser enfermer dans un tel carcan. Cette médicalisation pourrait aussi accentuer la marchandisation des troubles des patient.e.s, qui à leur insu, créditeraient les firmes pharmaceutiques, en achetant les remèdes aux troubles qu'elles médiatisent...

La sexualisation de la médecine permet quant à elle aux médecins de prendre davantage en compte la dimension sexuelle de leur patientèle. Ils/elles peuvent alors l'intégrer dans une prise en charge de santé plus globale. Mais si cette sexualisation de la médecine présente des avantages, elle n'est pas sans dérives. L'évacuation vers des spécialistes est de celles-ci. En effet, des médecins dépourvus de solutions pharmaceutiques peuvent avoir des difficultés à écouter la plainte de leurs patient.e.s, ce qui les renvoie à leur propre impuissance. Ils/elles peuvent alors être tentés d'orienter vers des spécialistes pour éviter de se confronter à leur incapacité à guérir. Cette sexualisation de la médecine ne doit pas renforcer la toute-puissance de la science médicale.

Il peut être difficile pour les médecins d'accepter de ne pas toujours avoir le pouvoir d'éliminer le symptôme, et pourtant cela ne retire en rien leur mérite, car leur rôle est avant tout de soigner, c'est-à-dire d'accompagner les patient.e.s, que le symptôme disparaisse ou qu'il perdure.



2. Le regard du juriste : la famille, la sexualité... et la loi ?

Jacques Fierens¹⁸ nous introduit à une dimension juridique qui ne peut être négligée dans les thèmes explorés. En effet, l'engagement politique du CEFA ne peut s'affranchir de la question du droit, qui n'est autre que le langage achevé du politique. Le droit, celui de la famille notamment, encadre les évolutions sociétales, en accompagnant la mutation des formes conjugales et des liens de filiation. La libération sexuelle se démocratise en entrant dans le domaine du droit qui, sous la pression sociale, ouvre peu à peu le champ du possible à de nouvelles mœurs. Ainsi, celui-ci ne reste pas indifférent au vent de changement et au mouvement de contestation des lois préétablies, et participe à l'élaboration de nouvelles normes sociales et culturelles.

Le droit, une science humaine

Le droit est une science profondément humaine. Ramené au clivage entre des sciences dures, dites exactes, et sciences humaines, il serait classé du côté des inexacts. Une telle opposition caricaturale conduirait à un amalgame malheureux.

Une science dure serait-elle qualifiée d'exacte car dépourvue d'une composante humaine, source d'inexactitude ? Affirmer que les sciences humaines sont inexacts, reviendrait-il à dire que les sciences exactes sont inhumaines ? Toutes se veulent pourtant préoccupées par un sujet qui reste résolument ancré dans son humanité et qui ne peut s'en dissocier, même par souci d'objectivité. Une science dure, au même titre qu'une science regrettamment qualifiée de « molle », ne peut faire fi de sa dimension humaine.

Reste à savoir si nous pensons atteindre l'exactitude, en contrôlant un « biais humain » que l'on chercherait à évacuer, ou bien en lui reconnaissant sa juste place...

Le droit se trouverait à mi-chemin entre ces deux approches scientifiques : s'il constitue une science indubitablement humaine, il a pourtant suivi le même parcours que les sciences dures. Il s'est en effet initialement appliqué à décrire la nature et à l'imiter. Mais petit à petit, il est devenu, comme l'ensemble des sciences, un pouvoir de transformation. Aujourd'hui, le droit de la famille n'essaye plus d'imiter une prétendue nature, mais de transformer l'être humain, la société, voire le monde. Dans ses efforts pour y parvenir, il suscite des assentiments, mais aussi des inquiétudes...

18. Juriste et philosophe, avocat au barreau de Bruxelles, professeur aux FUNDP (Namur), à l'UCL et à l'Université de Liège.

«EFFECTIVEMENT, UNE SOCIÉTÉ
NE SERA VÉRITABLEMENT
MORALE QUE LE JOUR OÙ ELLE
POURRA SE PASSER DE LOI.»

[L'avortement. Problème éthique ? Problème politique ? CEFA, 1977]

Le droit dans une société individualiste

Dans un contexte où l'individualisme va croissant, le droit constitue un paradoxe. En effet, il trouve sa raison d'être dans le lien humain. Il est conçu pour traiter de la relation entre les individu.e.s. Immégré dans une société où l'individu.e prend de plus en plus de place (et de droits), comment s'en accommode-t-il ?

Il semble que le droit, dans ce contexte, soit de plus en plus utilisé pour affirmer le pouvoir individuel. Prenons une illustration : la notion de « protection de la vie familiale » a initialement été élaborée pour défendre les droits du groupe familial en tant que tel. L'objectif était notamment d'éviter que, dans certaines situations, des enfants soient arbitrairement placés. Aujourd'hui, les individu.e.s invoquent cette « protection de la vie familiale » pour exiger de pouvoir exercer des prérogatives qu'ils/elles estiment leur revenir : par exemple de pouvoir voir leur enfant à tel rythme, selon telles conditions, pour satisfaire leur propre désir ou leur propre besoin, qui n'est pas nécessairement celui du groupe familial. Le droit est ainsi manipulé pour asseoir et défendre les bénéfiques, parfois égoïstes, d'une individu.e. Néanmoins, il garde une fonction essentielle, celle d'être le lieu de la confrontation des opinions et des valeurs. En effet, si nous supprimions les lois et la possibilité pour des individu.e.s de se battre devant un juge, ils/elles iraient le faire ailleurs. Cette entreprise, réalisée sans la médiation d'un tiers, serait d'autant plus périlleuse ou violente.



Comment le droit prétend-il gérer la relation sociale dans une société composée avant tout d'individu.e.s, qui plus est individualistes? Il revendique de plus en plus souvent l'idée selon laquelle la relation sociale ne peut s'établir qu'à travers la figure juridique du contrat. Si telle est son essence, rassurons-nous, cette relation sociale n'est pas prête de s'éteindre, si l'on considère que la contractualisation s'insinue aujourd'hui dans tous les secteurs de l'existence. Le droit de la famille n'y échappe pas. Le choix des formes de vie conjugale s'institue par contrat. Celles-ci sont multiples, là où n'existait autrefois que le mariage. Et même ce dernier recourt de plus en plus souvent à la figure purement contractuelle. Il semble de plus en plus évident que le mariage est un contrat et rien d'autre, alors que pendant des siècles il a été une institution à laquelle les époux adhéraient plutôt contraints que libres. La contractualisation influence aussi la « durée de vie » des couples. Là où des procédures de divorces laborieuses rendaient autrefois la rupture d'autant plus pénible, il est maintenant possible, en Belgique, de divorcer, par consentement mutuel, dès le lendemain du mariage, ou pour « désunion irrémédiable » après maximum un an...

Le droit a ainsi été gagné par cette méfiance généralisée à l'égard de tout ce qui se prolonge dans le temps. Son rapport à la durée est emblématique de celui que la société entretient avec la notion de temps. « Le mariage : un contrat au jour le jour » disait la ministre de la justice lors de la réforme du divorce... Pourtant, les individu.e.s qui décident de se marier ne cherchent-ils/elles pas, par hypothèse, à dépasser l'éphémère ?

L'égalité hommes-femmes ?

Quel regard le droit peut-il porter aujourd'hui sur la question de l'égalité hommes-femmes ? Si cette aspiration égalitaire entre les sexes n'est pas accomplie sur le terrain, elle l'est pourtant dans les textes. Néanmoins, elle paraît l'être d'une curieuse manière.

Les juristes se sont depuis longtemps demandé : « L'égalité, est-ce l'identité ? Ou est-ce rendre à chacun.e son dû ? ». Notre droit de la famille semble plutôt avoir opté pour la première option : l'égalité prendrait le chemin de l'identité, à tel point que le Code civil n'a plus de sexe. Il n'y a plus de spécificités juridiques propres à l'homme ou à la femme. La possibilité même que les notions de masculin/féminin disparaissent de nos cartes d'identité n'est pas à exclure. Nous sommes peut-être déjà dans ce processus.

Cette égalité-identité conduit à des situations qui peuvent nous laisser perplexes. En voici un exemple : un homme, pour reconnaître l'enfant d'une femme, doit obtenir le consentement de celle-ci. Par identité de motif, une femme, pour reconnaître l'enfant d'un homme, devrait également obtenir son consentement... Mais cette pseudo-égalité a-t-elle un sens quand on sait que 999 reconnaissances sur mille (au moins) sont des reconnaissances de paternité et non de maternité ?

La question de l'union de personnes de même sexe pose une interrogation similaire : est-il pertinent d'utiliser la même figure juridique, celle du mariage traditionnellement entre personnes hétérosexuelles, pour unir un couple homosexuel ?

Au nom d'une égalité formelle, il semble qu'une certaine confusion s'installe. Jacques Fierens se demande si cette égalité prenant la tournure de l'identité n'est pas en rapport avec la problématique de l'inceste qui consiste à unir ce qui est identique.

N'oublions pas que « sexe » signifie, ontologiquement et d'ailleurs étymologiquement : « ce qui est séparé, différent ». La question de la différence et de la différenciation soulève en tout cas des enjeux de fond dans notre société.

Cette évolution des rapports de sexe et de différences conduit à des transformations profondes dans les fondations de l'institution maritale et par extension du couple. Les représentations qui les entourent ont évolué. Si l'infidélité constituait jusqu'à la Seconde Guerre mondiale le péché capital du mariage, l'inacceptable est aujourd'hui figuré par la violence conjugale.

Le couple se fonde donc de plus en plus sur une valeur de non-violence, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Le droit et les enjeux de la mondialisation

Notre droit doit aujourd'hui prendre en compte l'internationalisation le mettant face à des enjeux nouveaux. Cette mondialisation s'insinue jusque dans les formations conjugales contemporaines. Il n'est plus rare en effet d'aller chercher son ou sa partenaire au bout du monde, quand il/elle ne vient pas ici en échange Erasmus... Mais le droit assume difficilement cette internationalisation pourtant évidente. En effet, malgré l'explosion des frontières, chaque État continue à faire « sa loi ». Même des États frontaliers de la Belgique, tels la France ou les Pays-Bas, instituent leur droit de manière indépendante, dans un contexte qui est pourtant celui de la globalisation. Ceci est à la source d'un imbroglio juridique important.

Le droit de la famille rate le coche de l'internationalisation. Il est regrettable en effet que celui-ci continue de s'inscrire implicitement dans la croyance selon laquelle notre modèle familial est le plus évolué.



Au lieu de s'ouvrir à la richesse de la différence à laquelle la mondialisation nous invite, la tendance est plutôt à l'imposition des mœurs.

L'« intégration » des familles étrangères a pour effet de les contraindre à abandonner leur propre schéma familial, au profit du nôtre. Celui-ci n'est pourtant pas universel, il appartient à l'évolution singulière de notre culture européenne. Cette assimilation, qui s'opère elle aussi sur la base d'un processus d'indifférenciation, est banalisée, car perdue dans les esprits l'évidence de la supériorité du modèle familial occidental.

Pour conclure

Une approche juridique des évolutions familiales et sexuelles nous rappelle que le droit s'inscrit dans un contexte social et culturel donné. Les évolutions récentes en termes de droit des femmes ont ouvert un chemin vers une plus grande égalité entre les sexes. L'état des lieux actuel semble nous indiquer que cette égalité s'identifie parfois à une fallacieuse identité. Certaines craintes peuvent néanmoins être formulées vis-à-vis d'une société où la différence n'existerait plus.

Entre libéralisation et morcellement, notre société est appelée à réinventer des normes qui sous-tendent les différenciations qui nous paraissent justes à l'heure actuelle. Il s'agit de discerner les différences qui soutiennent une altérité positive, et celles qui promeuvent une discrimination fragilisante. L'égalité entre les sexes et les cultures peut se construire sur une autre base que celle de l'identité, mais il faut pour cela revaloriser une différence qui soit socialement constructive et non menaçante.

3. Le regard de la conseillère conjugale : la souffrance de l'intime

Anne Derenne¹⁹ nous livre un témoignage vibrant sur sa pratique de conseillère conjugale. Elle partage les réflexions suscitées par 30 années d'expérience qui lui ont permis de voir se transformer, sous l'effet des changements socioculturels, la demande ou la plainte exprimée en consultation.

La formulation du mal-être évolue et semble aujourd'hui traduire une « souffrance de l'intime ». Dans une société où tout s'expose, tout se dit, tout se montre, il est devenu banal voire nécessaire d'exhiber ses sentiments, son corps et jusqu'à son être... Au milieu de ce dévoilement omniprésent, où pouvons-nous encore trouver des espaces d'intimité ? Anne Derenne témoigne de cette quête dans ses consultations : ce qui s'y rejoue, parfois sur un mode agressif, c'est l'impossibilité d'accéder à un lieu pour dire et trouver l'intime. Anne Derenne invite à explorer les trois dimensions de l'intime, dont la souffrance se décline sur l'axe des plaintes, au niveau individuel, conjugal et familial.

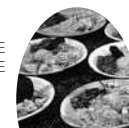
L'intime à soi

L'intime à un niveau individuel peut être figuré par un temps et un lieu à soi, où le retrait est possible pour soi. Alors que nous vogueons vers un individualisme croissant, la difficulté à trouver des espaces d'intimité constitue un paradoxe hypermoderne. Certes, l'individu.e parle de soi, pense à soi et revendique pour soi...mais où est l'endroit où il peut se penser, s'écouter ou se sentir ? Souvent dans la consultation, la personne est amenée à (re)découvrir cet intime et à l'interroger.

L'intime à l'autre

Au niveau du couple, la question de l'intime se pose avec encore plus d'insistance. En effet, l'intime de chacun vient s'entrelacer à un intime conjugal, façonné à partir d'une parade de regards croisés. Cet intime commun représente quelque chose de plus que la somme des intimes de chacun.e. L'intimité conjugale devient un monde en soi, un échange non réductible à la stricte juxtaposition de deux intimités individuelles. Les questions soulevées par cet intime conjugal sont multiples : « Quelle est la part de moi et de l'autre ? Quelle est la part du même en moi qui est visible chez l'autre ? Quelle est la part du différent de l'autre que je peux reconnaître en moi... ? ». Les déclinaisons sont innombrables.

19. Psychologue, sexologue, conseillère conjugale et professeure au CPF



Dans la consultation, il est essentiel de pouvoir redonner un espace à cet intime conjugal, qui sans cela, risquerait d'être convoqué à corps et à cris. Cette quête de l'intime trouve ses reliques dans la violence, qui malgré son aspect réfractant et intrusif, reste une forme d'intimité: je vole l'autre, je m'accapare un intime que je lui dérobe, je le consume, je le détruis... mais c'est toujours cette soif d'intime que l'on peut deviner derrière les coups.

L'intime familial

Dans un contexte où la famille se fragilise, confrontée aux aléas des divorces et des recompositions, la question de l'intime se projette avec force. Cet intime familial touche aux enjeux de la différenciation et de l'individuation de ses membres. Ce processus, déjà délicat dans une famille nucléaire classique, se trouve complexifié dans une famille recomposée. Celle-ci tente en effet de relever un véritable défi: celui de constituer une seule et même famille à partir d'un puzzle familial plus ou moins éclaté. Mais une telle unification ne relève-t-elle pas du leurre?

L'appartenance d'un.e sujet.te est en effet à son cercle familial premier, avant d'être à ceux qui se forment au fil des recompositions successives. Chaque « sous-famille » possède un territoire propre. Même si divers espaces familiaux peuvent être connectés, leurs frontières restent différenciées. Ainsi chaque lien a un statut affectif particulier et appelle une intimité qui lui est propre. En multipliant les recompositions, une multiplicité d'intimités familiales se forme, présentant chacune une nature spécifique.

En tant que conseillère conjugale, Anne Derenne souligne la nécessité de redonner la place à l'intime de chaque cercle familial. Cette reconnaissance d'espaces d'intimité différenciés permet de sortir d'une confusion qui laisse la personne éparpillée. Chaque membre peut ainsi se réapproprier son histoire de vie, dans un environnement plus recomposé qu'il n'est décomposé.

Il paraît aussi important de revaloriser une notion oubliée: la pudeur. Que ce soit celle des attitudes ou des sentiments, il s'agit de lui redonner une légitimité. Sa reconnaissance peut participer à la (re)construction des frontières des intimes individuels et familiaux, dans lesquels le/la sujet.te peut se lover au gré de ses besoins.

Création de l'espace de l'intime dans la consultation

Ces différents niveaux de souffrance de l'intime se manifestent dans la consultation au travers d'une certaine attitude des individu.e.s: ceux-ci se présentent généralement avec une injonction intériorisée de dévoiler l'intégralité de leur vie intérieure. Pour aller mieux, il faudrait tout dire et tout montrer au thérapeute...

Anne Derenne tente alors de reconstruire avec eux une intimité à soi qui a volé en éclat: « Peut-être y a-t-il des choses que vous n'avez pas envie de dire? Est-il possible qu'il y

ait des parts de vous que vous n'avez envie de ne dire qu'à vous-mêmes? Qu'est-ce que cela vous ferait, à vous, que je sache des choses que vous n'avez pas envie de vous dire à vous-mêmes? Est-ce que vous pensez que cela vous aiderait, vous, de me dire, à moi, pour pouvoir vous dire à vous...? ». Ces questions viennent toucher le cœur du/de la sujet.te, le/la convoquant à un retour à l'intime de soi. En respectant l'intimité de la personne, Anne Derenne lui permet de se réapproprier un espace qui lui est propre, mais aussi sa liberté de choisir dans quelle mesure elle souhaite le partager avec l'autre.

Pour conclure: l'intime d'une vocation de conseillère conjugale

Anne Derenne, animée par une profonde quête de l'intime, a entrepris tout d'abord une licence en psychologie, dans laquelle elle pensait approcher, à travers le psychisme, l'intime de la personne. Laisée sur sa faim, elle s'est engagée ensuite dans une licence en Sciences Familiales et Sexologiques. Mais s'il y est question de sexe, la place n'est pas encore faite à l'intime.

C'est l'intervention d'une conseillère conjugale du CEFA, venue parler de sa profession lors d'un cours, qui lui permet pour la première fois de faire l'expérience d'un discours sur l'intime. Enfin, celui-ci est abordé, non comme un processus qui va garantir l'obtention d'un bonheur, mais comme une rencontre. Cet intime n'est pas le devis d'un plaisir sur ordonnance, mais l'approvisionnement d'un lien, dans son tissage entre deux personnes... Pour Anne Derenne, cela marque le début d'un chemin vers le soin de l'intime, à l'écoute duquel elle se met pour soutenir et accompagner la souffrance dont il fait l'objet, pour les individu.e.s, les couples et les familles.





La Cie Cortex met les débats en perspective de manière humoristique

4. Le regard du sexologue : les « sex toys » féminins et l'équité hommes-femmes

Michel Mommaert²⁰ nous propose une perspective intéressante : celle de privilégier une vision des rapports hommes-femmes selon un principe d'équité entre les sexes. Il interroge l'évolution des mœurs, en s'intéressant à un phénomène actuel : la banalisation des sex toys chez les femmes. Il réfléchit à l'impact de cette pratique en expansion sur l'évolution des rapports de genre.

Pour parler sur l'équité

Plutôt que revendiquer une égalité, dont l'écueil pourrait être un gommage des différences, Michel Mommaert propose une équité qui préserve les singularités d'une sexualité qui nous fait autre. Le terme d'égalité prête à confusion chez un grand nombre de personnes car il induit une similarité d'identité. Ainsi ne véhiculerait-il pas un flou indistinctif qui éloignerait la richesse de la rencontre dans ce qu'elle a de différenciateur ?

Parler d'équité nous permet de prétendre à une même mesure pour les deux sexes, en même temps qu'à une reconnaissance des spécificités de chacun. Rappelons que sexe vient du latin « sexus » qui tire son origine de « secare » : « couper, diviser ».

Cette racine latine indique la séparation des sexes. Il y aurait ainsi une irréductible coupure entre hommes et femmes qu'un principe d'équité traduit de manière peut-être plus juste que celui d'égalité.

C'est dans une dialectique dynamique émergeant de l'équité de leurs rapports que l'homme et la femme peuvent accéder aux potentialités d'une différence devenant alors féconde. Il nous semble néanmoins important de ne pas concevoir cette différence comme une donnée de nature, d'ordre physique ou anatomique. La différenciation qui se joue dans la rencontre amoureuse est avant tout humaine et peut se mettre en scène aussi bien dans le cadre hétérosexuel, homosexuel ou bisexuel. L'identité subjective d'homme ou de femme se réduit moins au sexe qu'au genre. Dans le rapport amoureux, même homosexuel, c'est la part étrange et étrangère de l'autre, qu'elle soit féminine ou masculine, qui fait la « différence ».

Où en sommes-nous aujourd'hui dans ce chemin vers l'équité hommes-femmes ? Michel Mommaert aborde cette question au regard de la permission sociale

20. Sexologue, psychothérapeute et directeur du centre de planning familial de Braine-l'Alleud

croissante quant à l'utilisation par les femmes d'objets sexuels. Ces accessoires vont des vibromasseurs aux boules de geishas, en passant par les godemichets... Ces derniers sont des objets phalliques qui « chosifient » le sexe de l'homme. Cette « chosification » s'inscrit dans une tendance émergente à objectiver l'homme. Cette objectivation pourrait être définie comme le fait de « percevoir une personne comme s'il s'agissait d'un corps destiné à la satisfaction des besoins et des désirs d'autrui ». ²¹

Les hommes et les sex toys féminins

Face à l'utilisation de sex toys par leurs compagnes, les hommes réagissent de différentes manières. Certains accueillent cette pratique avec amusement, la trouvant divertissante, voire excitante. Dans sa consultation de sexologue, Michel Mommaert remarque aussi parfois la manifestation d'un malaise: certains hommes se sentent trompés ou remplacés sexuellement. Cette nouvelle mode n'est donc pas seulement légère et anodine. Si l'objectivation de la femme par l'homme a déjà eu cours depuis des siècles, l'accès du sexe féminin à cette tendance n'est pas sans effet. Que se joue-t-il dans cette dynamique où ceux qui ont objectivé deviennent à leur tour objectivés ?

De l'objectivation des femmes à l'objectivation des hommes ?

L'objectivation de la personne est loin d'être une chose nouvelle.

Nos sociétés occidentales ont longtemps relégué la femme au statut d'objet : celui du père, puis celui du mari, mais toujours celui de l'homme. Le « sexe fort » a chosifié les femmes de toutes sortes de manières : leurs vagins sont devenus des objets appropriables permettant d'assouvir des pulsions viriles ; leurs utérus, des contenants disponibles pour s'octroyer une descendance.

La prostitution est, dit-on, le plus vieux métier du monde, et celui-ci est exercé majoritairement par la gent féminine, au service des hommes. La pornographie n'a fait qu'accentuer un processus d'objectivation déjà à l'œuvre.

Les femmes se débattent depuis toujours avec d'un côté, l'image de la vierge ou de la mère, figures dépourvues de sexualité, et de l'autre, avec celle de la « femme sauvage et sexuelle », proche dans l'imaginaire collectif de la « putain ». S'éloignant progressivement de ce clivage dans lequel elles ont évolué, les femmes se réapproprient leur sexualité et leur identité. Chemin faisant, elles donnent à leur tour dans l'objectivation de l'autre, de l'homme. Cette prérogative n'est plus exclusivement masculine.

Certes, l'objectivation de l'homme a elle aussi existé par le passé, mais elle restait plus circonscrite et individuelle. Les phénomènes auxquels nous assistons aujourd'hui montrent que socialement, l'objectivation de l'homme entre dans le champ du possible. Quelles sont les répercussions dans les rapports de sexe de cette évolution ? Michel Mommaert avance cette idée étonnante : et si l'homme-objet représentait un nouveau pas vers l'équité hommes-femmes ?

Si l'objectivation de la personne n'implique pas nécessairement sa dévalorisation ou sa déshumanisation, elle semble néanmoins en faciliter l'occurrence. Une perspective morale pourrait donc juger de médiocre cette tendance objectivante et nous amener à regretter que l'équité hommes-femmes se fasse ainsi « par le bas ».

Ceci étant, un nouvel équilibre s'installe néanmoins entre les pratiques des hommes et des femmes. Ce nivellement des mœurs vient révéler une nature profondément commune entre les sexes.

Si la femme « libérée » peut adopter des comportements similaires à ceux de l'homme, ceux-ci se révèlent alors n'être plus spécifiquement masculins mais humains. Et c'est précisément là que se joue quelque chose d'important. La chute de la soi-disant masculinité de certaines attitudes joue un rôle essentiel dans l'évolution des stéréotypes de genre.

Des stéréotypes en changement

La suppression des stéréotypes n'est ni possible, ni même souhaitable. Ceux-ci sont nécessaires au fonctionnement humain, même s'ils sont souvent perçus comme réducteurs. En effet, la catégorisation est un mécanisme auquel l'être humain a recours pour comprendre et appréhender son environnement. Ainsi, lorsque des stéréotypes s'avèrent particulièrement infondés ou discriminatoires, il s'agit non pas de les éliminer, mais de les faire éclore pour les interroger. C'est cette opportunité là que le contexte actuel d'évolution des pratiques sexuelles nous offre. La révélation d'un penchant féminin pour les sex toys permet de mettre à jour certains stéréotypes, condition nécessaire à leur évolution.

Un premier stéréotype pouvant être découvert est celui considérant la sexualité de l'homme comme étant plus malsaine que celle de la femme. Cette croyance peut

21. Bernard P., Klein O., Leys C., *(Self-)Objectivation studies : a short review of his consequences*, ULB, Belgique, à paraître



être sous-tendue en associant la sexualité masculine à la force physique, voire à la domination. En effet, la pénétration peut être connotée d'une dimension agressive de l'homme sur la femme qui, passive, se soumet.

Selon Michel Mommaert, il semble qu'une peur fondamentale dans le monde occidental soit celle de la souffrance physique, bien avant la souffrance psychologique, nettement plus tolérée. Ainsi, une mère abusive ou une femme harceleuse paraît socialement moins menaçante qu'un homme physiquement violent. La manipulation psychologique semble moins grave et plus évitable, et laisse moins de traces que la contrainte physique. La violence des femmes, généralement plus morale que physique, influence moins nos représentations, de par son caractère presque invisible. Il ne s'agit pourtant pas de la passer sous silence ...

La mise à nu de cette potentialité de violence féminine démontre que les comportements violents ne s'avèrent pas spécifiquement masculins, mais humains. Notons quand même que les violences masculines s'ancrent dans une logique sociétale de domination et y trouvent ainsi leur justification au-delà du potentiel agressif de chaque être humain.

Un second stéréotype dévoilé concerne l'idée selon laquelle « les hommes ne pensent qu'à ça ». Le sexe masculin est supposé avoir plus de besoins et d'intérêts en matière de sexualité que le sexe féminin. La banalisation des sex toys chez les femmes montre que ces dernières ont elles aussi une libido qui leur est propre et qui n'est pas affiliée à celle de l'homme.

Aujourd'hui, de plus en plus de couples témoignent en consultation sexologique d'une plus grande envie sexuelle de la femme que de l'homme.

L'idée d'un « homme obsédé » se renverse alors, révélant qu'aucun des deux sexes n'a la suprématie sur l'autre en termes de désir sexuel. Ce dernier dépend de la vie sexuelle intime d'un.e sujet.te et non de son appartenance à une catégorie de sexe.

Quelles avancées ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser lorsqu'il est question de revendications égalitaires, une évolution des stéréotypes n'est pas seulement bénéfique à la cause féminine, mais à celle des hommes tout autant. Une évolution des normes « genrées » permet à ces derniers de s'extraire progressivement d'une exigence sociale imposant d'être « porté sur la chose » et de se conformer à un modèle masculin performant et hypersexualisé.

Les femmes ne pourront plus alors se cacher derrière un voile d'innocence innée et diaboliser une violence qui serait de nature proprement masculine.

Attention cependant à ne pas minimiser les violences masculines envers les femmes dans notre société, qui reste fondamentalement patriarcale.

Le chantage sexuel féminin qui se justifiait par la croyance d'un plus grand besoin sexuel de l'homme peut maintenant passer du côté masculin également. Les femmes doivent elles aussi composer avec la frustration que leur objet d'amour puisse se refuser.

Mais est-ce vraiment actuel ? L'isolement des femmes et la répression de leur sexualité auparavant ne contribuaient-ils pas à une marginalisation, voire une stigmatisation (nymphomanie, etc.) de leur désir ?

Les sex toys pourvoient certes le plaisir sur commande, mais qu'en est-il du désir de l'autre, qui dans la sexualité est au moins aussi important que le plaisir ? On se trouve ici à la limite de l'individualisme et de l'objectivation : l'autre en tant que sujet désirant est toujours nécessaire à la personne, que ce soit dans sa sexualité ou dans sa construction identitaire.

Conclusion

Nous appréhendons maintenant mieux le sens d'un malaise masculin suscité par la manifestation d'un intérêt féminin pour les objets sexuels. À travers leur utilisation, les femmes s'extraient de la position d'objet, adoptée depuis longtemps, et se posent en sujettes pour s'approprier leur sexualité, retirant à l'homme le contrôle qu'il exerçait dessus.

Les hommes réagissent à cette évolution en tentant de garder un semblant de maîtrise, en choisissant par exemple le sex toy de leur compagne ou en insistant pour l'utiliser avec elle. En chosifiant l'homme à son tour, la femme se met à son niveau, ce qui le déstabilise et ébranle les stéréotypes de genre.

L'évolution vers une permission sociale aux femmes de comportements, autorisés autrefois uniquement aux hommes, signe un plus grand équilibre entre les sexes. Nous pouvons penser qu'hommes et femmes sont peut-être davantage portés à interroger l'équité de leurs pratiques car ils sont à présent amenés, l'un comme l'autre, à subir



les effets de l'objectivation. Ils doivent alors être conséquents envers eux-mêmes, en ne refusant pas à l'autre ce qu'ils s'autorisent, ou en ne s'autorisant pas ce qu'ils refusent à l'autre.

L'homme-objet pourrait ainsi représenter une nouvelle étape vers l'équité hommes-femmes, étape certes insuffisante mais sans doute nécessaire. Dans une société où les références collectives s'amenuisent, il faut souhaiter que les individu.e.s puissent construire une éthique personnelle leur permettant de poursuivre cette voie vers l'équité, en adaptant plus loin d'autres comportements humains, plus épanouissants que celui d'objectivation.

Là où l'on insiste souvent pour dire que la différence de l'autre est confrontante, cet exposé nous amène à remarquer que sa similitude peut aussi l'être dans la mesure où elle renvoie le/la sujet.te par miroir à ses propres comportements. Dans un monde où la mode est à l'équitable, pouvons-nous promouvoir des relations hommes-femmes basées sur ce principe d'équité, dépassant la simple tendance, pour devenir une manière profonde d'être en relation avec l'autre, dans le respect de sa différence, mais aussi de sa similarité ?

5. Le regard de la théologienne : libérer l'amour et la sexualité pour un déploiement d'humanité

Le regard d'une théologienne vient renouer, le temps d'un colloque, le lien fondateur du CEFA à ses origines chrétiennes. La question posée par Florence Hosteau²² est résolument ancrée dans ce lien entre passé et présent : dans une perspective théologique sur l'amour et la sexualité, en quoi le passé pèse-t-il encore sur certaines problématiques ? Cette question ouvre le sillage à deux champs d'interrogations. Le premier, lié aux questions de genre, concerne la place de la femme dans l'Église. Le second se déploie quant à lui autour de considérations (bio)éthiques. Le fil rouge qui les unit s'inscrit autour de la problématique de l'Église dans son rapport au corps et à la sexualité, et plus précisément à ceux de la femme.

Place de la femme dans l'Église, genre et poids du passé

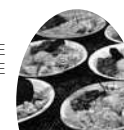
L'éclosion d'études sur le genre accompagne une (r)évolution sociétale quant aux rôles et droits respectifs de l'homme et de la femme. Malgré cette mutation culturelle profonde, l'Église conserve une certaine méfiance vis-à-vis de ces considérations de genre, jugées dangereuses par le magistère. Ce faisant, elle se tient relativement à l'écart du débat, si ce n'est pour y réaffirmer des positions traditionnelles ancrées, maintenant la femme dans un rôle plus ou moins identique à celui qu'il fut par le passé.

Les évolutions sociales en termes de famille et de sexualité rencontrent le même accueil suspicieux : nous voyons par exemple que la question des divorcé.e.s remarié.e.s ou des homosexuel.le.s peut encore poser des problèmes au sein de l'Église. La justesse de ses positions est-elle si bien fondée qu'une remise en question ne soit pas tolérée ? Ou cela relève-t-il d'une difficulté de l'institution catholique à faire évoluer sa doctrine... ?

Passé, présent et considérations (bio)éthiques

Si les débats sur le genre et les mutations familiales confrontent l'Église à une rigidité de ses positions, il semble qu'il en soit de même pour les considérations (bio)éthiques. Les avancées de la médecine, notamment au niveau de la santé reproductive, font émerger des questions vertigineuses touchant à des thématiques telles que la dissociation procréation-sexualité, le statut de l'embryon, les procréations médicalement assistées, l'avortement... Face à ces sujets brûlants, l'Église semble maintenir des positions héritières du passé se laissant difficilement traverser par les évolutions actuelles.

22. Théologienne, UCL



Autrefois guide moral par excellence, l'Église est aujourd'hui rattrapée par la capacité des individu.e.s à réfléchir par eux-mêmes et à déterminer où se situe la limite. Florence Hosteau se demande alors : « Dans une situation particulière et singulière, au nom de quoi et sur quoi allons-nous nous appuyer pour distinguer ce qui est humain et inhumain ? ». Sur quoi l'Église se base-t-elle pour déterminer cette limite ?

Il semble que ses prises de positions s'étaient sur une certaine vision de la femme, de la sexualité et du corps. Celles-ci se présentent en décalage avec les évolutions sociétales, ce qui contribue au développement d'une tension individuelle et collective entre conscience personnelle, loi et appartenance religieuse. En effet, toutes trois étaient auparavant relativement unifiées et dictées par des instances cohérentes entre elles, traçant le modèle de conduite à suivre. Aujourd'hui, elles tendent à diverger, confrontant les individu.e.s à une inconsistance, mais aussi à l'impératif de définir par eux-mêmes/elles-mêmes ce qui leur semble juste. Pour mieux comprendre le positionnement de l'Église, il nous importe donc d'explorer son rapport à la femme exerçant aujourd'hui encore une influence significative sur les considérations sexuelles, conjugales, mais aussi celles de genre.

Émergence d'un érotisme féminin et bouleversement de l'Église

Florence Hosteau soutient l'idée que le mouvement de libération de la femme du xx^e siècle aurait entraîné l'émergence d'un érotisme féminin provoquant un véritable séisme dans les fondations de l'Église. Avec le développement de la contraception et un contexte sociopolitique prônant l'égalité des êtres humains, la vision de la femme a profondément évolué. L'Église s'y est adaptée en changeant son langage sur la forme. Ainsi, elle ne soutient plus par exemple des propos tels que : « la femme est un four incubateur » ou « le péché originel est un acte de chair qui se transmet par la sexualité » (St Augustin). Mais ce changement de forme du langage ne s'est pas traduit par une modification de la structure de pensée. Sur le fond, la femme continue, comme par le passé, à être chosifiée, ce qui est caractéristique de la relation que l'Église entretient avec elle.

Rapport de l'Église au féminin : la « chosification » de la femme

Pourquoi parler d'une « chosification » de la femme par l'Église ? « Chosifier » la femme, ce serait l'enfermer dans une conception réductrice de ce qu'elle est, la rendant non plus sujette mais objet.

Deux conduites de l'Église peuvent être mises en avant :

La « nature » de la femme détermine sa « vocation »

S'appuyant sur un argumentaire de philosophie naturelle, l'Église définit et réduit la femme selon sa « nature », de laquelle découlerait une vocation qui lui est propre,

faisant certes d'elle l'égal de l'homme, mais en « dignité ». C'est à partir de cette nature que l'Église l'inscrit dans des rapports de suppléance ou de complémentarité hiérarchisée, mais jamais dans un rapport de rencontre authentique, comme prôné dans la Bible.

Cette vision naturaliste défendue par l'Église, mais aussi par certains courants de la biologie, amène à se demander : existe-t-il une spécificité naturelle identitaire de l'homme et de la femme ? Ou la spécificité propre à chacun.e est-elle une construction de la culture ? Cette question reste un véritable puits de réflexion. Aucune réponse binaire ou hâtive ne peut nous satisfaire.

Remarquons néanmoins que défendre une différence fondamentale de nature entre l'homme et la femme revient plus ou moins à positionner chaque sexe dans un rôle qui lui est dévolu par naissance.

**« LES MENSTRUATIONS
SONT SOUVENT VÉCUES
COMME UNE TARE,
MAIS ELLES SONT
AUSSI UN PRIVILÈGE. »**

[Céline Audouard, *Histoire de règles, entre religion et médecine*, CEFA, 2010]



Exclusion du sacré et sacralisation

Un second facteur ayant contribué à une « chosification » de la femme par l'Église s'appuie sur la manière dont la distinction est utilisée entre sacré et profane pour penser la femme. Rappelons que Jésus et le message évangélique sont censés être venus abolir cette distinction. En effet, Dieu s'est fait homme, c'est-à-dire « être sexué » et s'est « désacralisé » en accomplissant sa divinité dans l'être humain. L'Église conserve pourtant cette distinction et définit un sacré, une « sorte d'intime intouchable » dont l'accès reste interdit aux femmes. Nous pensons notamment au sacerdoce ministériel.

Pour la consoler de cette exclusion du sacré, l'Église sacralise l'image de la femme, en tant que vierge ou mère. Ce faisant, elle fait d'elle un corps abstrait et intemporel.

Et pourtant, la femme ne peut être réduite à sa virginité ou à sa maternité, ou pour le dire crûment, à l'état de fonctionnement de son sexe.

Nous observons aussi un même mouvement de sacralisation envers la sexualité, prenant dans le langage catholique la tournure de « mystère de la vie », allant jusqu'à l'évocation d'une « liturgie d'orgasme ». Il en est de même pour la relation de couple, dont l'analogie est faite avec le corps de l'Église et du Christ.

Ces différents mouvements de sacralisation de la femme, du couple ou de la sexualité ont pour effet de les désincarner en les mettant à distance. Ce qui est inconnu ou difficile est contourné, en posant dessus un couvercle : « made in sacré » empêchant de l'élaborer. Cette sacralisation témoigne implicitement d'une méfiance, mais aussi d'une tentative de contrôler ces sujets existentiels délicats. Or la question de l'intime intouchable semble fondamentale à travailler, et non à camoufler derrière une sacralisation protectrice.

Il s'agit de pouvoir penser l'érotisme, la jouissance ou la volupté autrement que comme péché de luxure.

Ce sacré duquel la femme est évincée, quel est-il et par quoi est-il déterminé ?

Relève-t-il de principes institués par un groupe ou de critères basés sur la matérialité d'un sexe qui place le/la sujet.te dans une binarité homme-femme ? Ou bien se joue-t-il dans une qualité de relation et une intensité d'être soi avec l'autre ?

Peur de l'égalité, peur de l'altérité ?

Comment comprendre cette attitude de l'Église, en contradiction avec les valeurs évangéliques, ayant pour effet de freiner l'avancée de l'égalité homme-femme ? Florence Hosteau s'interroge sur ce qui se cache derrière l'Église et définit une triple peur :

La peur de l'altérité : l'Histoire nous a montré que ce qui est « autre » fait peur et tend à être dominé afin de s'en protéger. Or, la femme reste étrange et étrangère à l'homme et c'est par le contrôle exercé sur elle que la crainte qu'elle inspire semble être maîtrisée.

La peur de partager le pouvoir : assumer une égalité homme-femme retire la possibilité de justifier l'ascendant d'un sexe sur l'autre et impose alors de s'extraire d'une vision hiérarchique des rapports humains qui a longtemps profité aux hommes.

La peur d'être remis en question.

Il semble que la masculinité se définisse dans nos sociétés comme l'antithèse d'une féminité méprisable. Ainsi, être homme, ce serait ne pas être femme. L'avancée vers une égalité hommes-femmes confronte l'homme à l'angoisse de ne plus savoir qui il est. Celle-ci le pousse dans l'exigence d'une construction identitaire, plus seulement par opposition à l'identité de la femme.

Cette triple peur n'est-elle pas celle à laquelle nous sommes confronté.e.s dans le processus d'une véritable rencontre d'amour ? Prendre la décision de vivre ne conduit-elle pas à accepter d'être engendré.e par l'autre, à lâcher prise et à mourir afin de renaître à sa propre identité de sujet.te ? Florence Hosteau interpelle l'Église : n'ose-t-elle pas avancer sur ce chemin ? Aurait-elle choisi la mort... ?

Pour conclure

L'intervention de Florence Hosteau vient appuyer avec force l'idée selon laquelle l'amour et la sexualité font fondamentalement partie du développement de notre potentiel humain.

Ceci est intéressant à entendre dans une perspective théologique qui pourrait avoir tendance à scinder l'homme entre corps et esprit.



Ainsi c'est en humanisant l'amour et la sexualité, et non en les embrigadant, que nous sommes appelés à progresser vers un déploiement total et unifié de notre condition humaine.

Le défi des théologien.ne.s de notre temps est de dessiner ce nouveau rapport entre catholicisme, femmes et sexualité. Le but est de passer d'un discours promouvant une moralité binaire dans des catégories de bien/mal, à un discours plus prophétique, prenant en compte le quotidien et la singularité de chaque situation. Là où la dynamique de l'Église est encore dans un langage d'interdiction et de condamnation, il s'agit de libérer l'amour et la sexualité de la morale, afin de déployer leur force d'humanité. Ceci passe par une revalorisation de la sexualité et de la femme, qui soit autre qu'une sacralisation. Avancer sur ce chemin, nous incite à nous demander : qu'est-ce qui fait que la relation d'amour ou de couple que je choisis, engendre de la puissance et m'apporte un surcroît d'humanité dans mon être et ma relation à l'autre ?

Penser ainsi l'amour permet de retrouver la pensée chrétienne dans la force de sa tradition, à travers les paroles d'un père de l'Église du IV^e siècle qui disait : « aime et fais ce que tu veux ». Ne nous méprenons pas, cela ne signifie pas : « fais n'importe quoi ». Pourquoi promouvoir une telle liberté ? Florence Hosteau avance que tout être humain animé par l'authentique amour ne peut se tromper ou agir fausement. Ce ne sera pas sans douleur, car une décision d'amour peut comporter une radicalité qui, de l'extérieur, apparaît comme scandale ou folie. Mais notre société a justement besoin d'une parole d'amour non réduite à une morale directive. Sinon, nous réduisons notre prochain à l'objet de notre perfection et en cela nous le « chosifions ». Notre société du « jouir à tout prix » appelle à une vision plus prophétique de l'amour. Le défi est que celui-ci puisse enfin être pensé par l'Église dans sa profonde incarnation des corps, avec sa force érotique et passionnelle, qui donne à l'autre la place de sujet.te qui lui revient.

**« LA SOUMISSION NUIT
GRAVEMENT À LA SANTÉ ! »**

[Lara Lalman, *Comment se réapproprier sa santé ?*, CEFA, 2010]



Le public intervient...

Perspectives et conclusions de nos (r)évolutions

L'évolution des 50 dernières années, explorée sous différents regards, s'inscrit-elle dans une voie de libération de l'amour et de la sexualité ? Et si libération il y a, de quoi l'enjeu a-t-il été de s'affranchir ?

Tout d'abord, les propos de Michel Mommaert, sexologue, donnent à penser que l'amour et la sexualité sont en voie de se libérer d'une certaine iniquité homme-femme. L'accès des femmes aux sex toys est loin d'être insignifiant en ce sens. Il signe une étape de plus vers un nivellement des pratiques entre les sexes. Les stéréotypes évoluent et débarrassent les hommes et les femmes d'un amour et d'une sexualité qui se mettent en scène dans un schéma dominant/dominé.

Cette note optimiste est aussi perceptible dans le discours de Florence Hosteau, théologienne, qui dessine un modèle religieux, lequel a longtemps véhiculé une « chosification » de la femme, perdant peu à peu de son influence dans notre société. Ce faisant, l'assujettissement de la femme à l'homme s'amenuise. Les 50 dernières années semblent ainsi avoir amorcé un début de libération du dogme et de la domination machiste, du moins dans nos contrées. Mais ne crions pas victoire trop vite, car comme le fait remarquer le juriste Jacques Fierens, si l'égalité homme-femme est accomplie dans la loi, rimant maintenant avec légalité, la réalité n'est pas toujours aussi glorieuse. Néanmoins, cette évolution permet aux hommes et aux femmes d'accéder à un nouveau type d'interaction, ancré dans plus d'équité. Or, nous ne pourrions pas parler d'amour véritable dans une relation où les droits de chacun ne puissent être reconnus comme tels.

Mais si l'amour et la sexualité se libèrent de certaines ornières, ne sont-ils pas aussi en train de s'enliser dans d'autres ? Le gynécologue Armand Lequeux met en évidence la teneur des liens qui se nouent entre médecine et sexualité. Si la sexualité sort du placard en trouvant sa place dans le discours médical, cette position l'expose aussi aux vices de la normalisation et de la marchandisation. Le mouvement de libération n'est donc pas sans se coupler au risque d'une nouvelle aliénation.

Par ailleurs, pouvons-nous encore parler aujourd'hui d'une libération de la sexualité quand la mort s'invite dans la partie ? L'arrivée du SIDA impose la nécessité de se protéger d'une sexualité qui devient mortelle. La démarche de libération de mai 68 se transforme en exigence de méfiance. L'amour et la sexualité sont maintenant enchaînés à un ennemi redoutable, dont il faut apprendre à se protéger, car s'en libérer n'est pas encore une option...

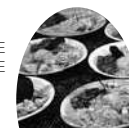
Dans un contexte où l'autre peut représenter une telle menace et où l'individualisme est croissant, l'amour et la sexualité ne risquent-ils pas de s'affranchir de l'altérité ? Il semble que la quête hédoniste individuelle relègue l'altruisme au

second plan. Jacques Fierens montre comment le droit est aujourd'hui utilisé pour défendre préférentiellement les bénéficiaires du/de la sujet.te avant ceux du groupe. La banalisation des divorces révèle certes une plus grande liberté, mais aussi une fragilisation des cohésions conjugales et familiales. L'amour semble s'affilier à la fluctuation des désirs individuels, au détriment des intérêts de l'autre ou du collectif. Ainsi, l'amour se « consomérise » : il ressemble de plus en plus à un contrat à durée déterminée, soumis à conditions. Le droit, dans sa dimension de contractualisation, paraît s'être laissé gagner par une méfiance généralisée à l'égard de tout ce qui dure. Il semble que l'amour et la sexualité tendent à s'affranchir de la durabilité et de l'engagement, car l'autre doit rester recyclable au cas où il ne satisfait plus.

Malgré cet individualisme prégnant, les espaces d'intimité s'effacent pourtant, que ce soit au niveau individuel, conjugal ou familial. Ceci constitue le paradoxe d'une société où le/la sujet.te prend de plus en plus de place, mais où l'intime est en souffrance, comme le met en évidence la conseillère conjugale Anne Derenne. L'individu.e s'affirme mais les frontières de son espace se diluent. Il y a de moins en moins de différenciation, ce qui entraîne une confusion des espaces d'intimité. Ceux-ci s'enchevêtrent et ne permettent pas au/à la sujet.te de trouver un lieu où il puisse exister à sa place et dans le lien à l'autre. Face au néant de l'intime ou à l'intime emmêlé, l'amour et la sexualité se cherchent et se complexifient...

Cette question de l'indifférenciation nous renvoie aussi à la teneur du rapport homme-femme. L'égalité, appelée des vœux féministes, est-elle un leurre ? Plusieurs intervenants osent nous dire : « hommes et femmes sont inégaux ». En effet, ils ne sont pas identiques. Le combat pour l'égalité a-t-il participé à éluder la question d'une différenciation, laquelle serait en réalité structurante ? Vaut-il mieux, comme le suggère Michel Mommaert, tendre vers une équité qui valorise les singularités plutôt que de les gommer ?

À un autre niveau, l'amour et la sexualité sont-ils en phase de se libérer de la fidélité ? Le « polyamour », concept qui prône des relations amoureuses simultanées avec de multiples partenaires, vient questionner notre modèle monogame traditionnel et la valeur de la fidélité qui y est attachée. Est-il possible d'entretenir en toute honnêteté des relations sentimentales franches et sereines avec différent.e.s partenaires, de la même manière que l'on peut entretenir plusieurs relations amicales ? Serait-ce la voie ultime de libération de l'amour et de la sexualité ? Si ce modèle peut sembler à première vue révolutionnaire, même s'il existe dans les fantasmes depuis les années 60, il nous confronte pourtant aux mêmes enjeux conjugaux et familiaux avec lesquels nous sommes déjà aux prises. Évacuer l'exclusivité et mettre toutes les relations sur le même niveau ne supprime pas la persistance d'un cadre sentimental propre à chaque relation. Ainsi chaque lien présente un statut affectif particulier et appelle une intimité qui lui est propre. Que le « polyamour » soit simultané ou successif, il s'invite



au débat des familles décomposées/recomposées, où se retrouvent en interactions une multiplicité de couples.

Vie conjugale, parentale et familiale sont-elles amenées à se dissocier ? L'explosion de la famille nucléaire classique pousse la société à redéfinir la famille, en tenant compte du développement des nouvelles formes familiales : recomposées, monoparentales, homoparentales... Il semble de plus en plus important aujourd'hui de pouvoir différencier la relation du lien. La question n'est pas seulement individuelle ou conjugale, mais bien sociétale : comment créer et entretenir de l'attachement dans une société qui fluidifie le lien ?

Plus nous avançons, plus les questions se multiplient. Faut-il en fin de compte libérer l'amour et la sexualité l'un de l'autre ? Une telle association entre amour et sexualité se justifie-t-elle aujourd'hui ? L'arrivée de la contraception, permettant de dissocier sexualité et reproduction, amène une mutation majeure dans la manière de concevoir la relation conjugale. Elle entraîne aussi l'éclosion de questions fondamentales : faut-il s'aimer pour faire un couple ? Faut-il être un couple pour former une famille ? Où la sexualité peut-elle légitimement se mettre en scène ? Le langage courant parle de la rencontre sexuelle comme d'un « faire l'amour »... mais le sexe est-il nécessairement vecteur d'amour ? Et l'amour mène-t-il toujours au sexe ? L'amour sans sexe, le sexe sans amour, ou l'amour et le sexe, quelle option choisir aujourd'hui dans la pioche conjugale ?

L'éclatement des repères traditionnels laisse un vide social vis-à-vis de ces questions. Le/la sujet.te est appelé.e à combler cette absence de référence par son libre arbitre. La place vacante de l'autorité semble ne pas trouver de nouveau détenteur. Cela laisse à l'individu.e la liberté, mais aussi la responsabilité, d'être son propre maître. La morale, c'est-à-dire les règles de conduite et de valeurs qui définissent la norme sociale, peut-elle être remplacée par la construction individuelle d'une éthique personnelle ? Il est important que les hommes et les femmes puissent s'approprier cet espace de possible, afin que celui-ci ne tombe pas entre les mains des chercheurs de pouvoirs : institutions religieuses, médecine normalisatrice ou science tout puissante, intérêts financiers, sectes... Les êtres humains ne doivent pas se laisser dicter les dogmes de demain, mais continuer à sillonner sur le chemin de l'émancipation où ils/elles peuvent dessiner de nouveaux « vivre ensemble » pour réinventer le couple, la famille et la sexualité.



Nous remercions pour leur intervention :

André Buron, Anne Derenne,
Jacques Fierens, Florence Hosteau,
Armand Lequeux, Emmanuelle Mélan,
Michel Mommaert, Anne Quintin,
Paul Servais, Paul Thielen

Remerciements particuliers à :

Lionel Galand, Ada Garcia, José Gérard, Manette Krack, François Sion

Et à nos courageux/ses volontaires :

Annaelle Simonet, Alicia Fischmeister, Adrien Navez, Pierre Dossin, Laurie Degryse, Jean-Luc Van Kempen, Maxime Fabry, Candice Bibauw, Anna Bataller Breu

Crédits photos :

Page 6 © Paul Thielen ; page 8 © Danièle Huet ; page 22 © DR ;

page 33 © Paul Thielen ; page 37 © Benoît Olbrechts ; page 40 © Nathalie Fouarge ;

page 55 © Paul Thielen ; page 68 © Paul Thielen ; page 72 © Paul Thielen

CEFA asbl

www.asblcefa.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Province du Brabant wallon

